

REPUBLIQUE GABONAISE



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE ECONOMIE NUMERIQUE COMMUNICATION ET
POSTE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2015

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'Etat et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

| | |
|---|-----------|
| Avant-propos | 2 |
| MISSION ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTE | 5 |
| PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION | 6 |
| PERIMETRE DE LA MISSION | 6 |
| PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE | 6 |
| PRINCIPALES REFORMES | 7 |
| OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION | 9 |
| RECAPITULATION DES CREDITS | 16 |
| PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE | 18 |
| PRESENTATION DU PROGRAMME | 19 |
| PERIMETRE DU PROGRAMME | 19 |
| PRESENTATION DES ACTIONS | 19 |
| CADRAGE STRATEGIQUE | 21 |
| PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME | 21 |
| PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES | 23 |
| PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES | 29 |
| PROPOSITIONS BUDGETAIRES | 29 |
| PROPOSITIONS D'EMPLOIS | 30 |
| JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA | 32 |
| DEPENSES DE PERSONNEL | 32 |
| DEPENSES DE BIENS ET SERVICES | 33 |
| DEPENSES DE TRANSFERTS | 34 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 35 |
| PROGRAMME COMMUNICATION | 36 |
| PRESENTATION DU PROGRAMME | 37 |
| PERIMETRE DU PROGRAMME | 37 |
| PRESENTATION DES ACTIONS | 38 |
| CADRAGE STRATEGIQUE | 39 |
| PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME | 39 |
| PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES | 40 |
| PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES | 50 |
| PROPOSITIONS BUDGETAIRES | 50 |
| PROPOSITIONS D'EMPLOIS | 51 |
| JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA | 53 |
| DEPENSES DE PERSONNEL | 53 |
| DEPENSES DE BIENS ET SERVICES | 55 |
| DEPENSES DE TRANSFERTS | 58 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 58 |
| PROGRAMME POSTE | 59 |

| | |
|---|-----------|
| PRESENTATION DU PROGRAMME | 60 |
| PERIMETRE DU PROGRAMME | 60 |
| PRESENTATION DES ACTIONS | 60 |
| CADRAGE STRATEGIQUE | 62 |
| PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME | 62 |
| PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES | 63 |
| PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES | 69 |
| PROPOSITIONS BUDGETAIRES | 69 |
| JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA | 71 |
| DEPENSES DE PERSONNEL | 71 |
| DEPENSES DE BIENS ET SERVICES | 73 |
| DEPENSES DE TRANSFERTS | 73 |
| PROGRAMME SOUTIEN | 74 |
| PRESENTATION DU PROGRAMME | 75 |
| PERIMETRE DU PROGRAMME | 75 |
| PRESENTATION DES ACTIONS | 76 |
| CADRAGE STRATEGIQUE | 78 |
| PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME | 78 |
| PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES | 81 |
| PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES | 91 |
| PROPOSITIONS BUDGETAIRES | 91 |
| PROPOSITIONS D'EMPLOIS | 92 |
| JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA | 93 |
| DEPENSES DE PERSONNEL | 93 |
| DEPENSES DE BIENS ET SERVICES | 94 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 97 |

MISSION ECONOMIE NUMERIQUE, COMMUNICATION ET POSTE

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

NOM DU MINISTRE : **Pastor NGOUA N'NEME**

PERIMETRE DE LA MISSION

Le Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste a pour mission principale d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste.

Autour de cette mission principale, s'articulent les 3 missions sectorielles qui sont décrites ci-après.

En matière d'Economie Numérique :

- Mettre en place les cadre Juridiques, Institutionnel et Financier indispensables au développement de l'Economie Numérique.
- Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent ;
- Développer l'e-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations ;
- Développer un réseau de Technopoles afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance, sources de création d'emplois et de revenus pour la population ;
- Mettre en place le cadre Législatif et Réglementaire de la Société de l'Information afin de protéger les usagers.

En matière de Communication :

- promouvoir l'image du Gabon ;
- élaborer les politiques dans les secteurs de la communication, de la publicité et de la cinématographie et de veiller à leur exécution ;
- initier tous projets de texte dans les secteurs de la communication et de veiller à leur application ;
- pourvoir à la formation des ressources humaines aux métiers de la communication ;
- délivrer les agréments techniques d'usage des fréquences aux entreprises privées de radiodiffusion et de télévision ;
- favoriser la création et le développement des entreprises privées du secteur de la communication ;
- délivrer les autorisations d'exercice aux entreprises privées de cinématographie ;
- développer et promouvoir la Médiamétrie pour la mesure des audiences télévisées et radio.

En matière de Poste :

- élaborer les politiques dans les secteurs de la poste et de veiller à leur exécution ;
- initier tous projets de textes et de veiller à leur application ;
- garantir l'accès au service universel ;
- veiller au respect, par les opérateurs postaux, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire ;
- veiller au respect, par les opérateurs du secteur, des traites internationaux ;
- veiller au développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur de la poste ;
- assurer du respect, par les opérateurs postaux, des obligations liées à l'ordre public et à l'aménagement du territoire.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes recensés au sein de la mission Economique Numérique Communication et Poste sont :

- la loi N°0004/2001 du 27 juin 2001, portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0005/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0006/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des Postes en République Gabonaise ;
- le décret N°0406/PR/MENCP du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication de la Poste ;
- la loi N°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République gabonaise ;
- la loi organique N° 014/91 du 24 mars 1991, portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC) ;
- l'ordonnance N°014/PR/2010 du 13 Février 2012 portant création et organisation de l'Agence des Communications électroniques et des postes, et ratifiée par la loi N° 006/2012 du 13 août 2012 ;

- le décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0179/PR/MJGSDHRIC du 10 Mai 2012, complétant certaines dispositions du décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0821/PR/MJGSDHRIC portant réorganisation de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
- le décret N°0248/PR/MENCP du 19 Juin 2012 portant création et organisation de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques
- le décret 0727/PR/MENCP du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon ;
- le décret 0725/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision ;
- le décret N°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon ;
- le décret N°0503/PR portant promulgation de la loi N°022/2010 portant ratification de l'ordonnance N°014/PR/2010 du 25 février 2010 portant création de l'Institut National de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC) ;
- l'ordonnance N°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Images et du Son ratifiée par la Loi 023/2010 et promulguée par le décret N°0504 du 27 juillet 2010 Gabonaise ;
- la loi 21/66 du 30 novembre 1966 portant création et fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Presse

PRINCIPALES REFORMES

En matière d'Economie Numérique

Les principales réformes dans le secteur sont les suivantes :

- **La mise en place des cadres juridique, institutionnel, et financier indispensables au développement de l'Economie Numérique.**

Le secteur des Tics étant dynamique et évolutif, un cadre juridique solide et cohérent est nécessaire pour la protection des usagers contre certains fléaux tels que la Cybercriminalité. Dans ce domaine, une série des *Lois sur la Société de l'Information* a été initiée pour encadrer juridiquement le développement du secteur.

Par ailleurs, afin de garantir une gestion efficiente de certaines activités spécialisées du secteur, des *Agences ou Entités sous tutelle ont été créées pour exécuter un pan de la politique publique*. C'est le cas de l'ARCEP (Autorité de Régulation), ANINF (Infrastructures Numériques et Fréquences), TDG (Télédiffusion), SPIN (Gestion du patrimoine de l'Etat dans le domaine des Infrastructures Numériques), etc. La création d'autres Entités est prévue compte-tenu des évolutions enregistrées dans le secteur.

- **La réforme de l'Administration en général basée sur le principe de spécialisation des tâches.** Celle-ci circonscrit les activités des Cabinets Politiques et de l'Administration Centrale dans la conduite des tâches d'orientation, de conception et de contrôle. Les Services Publics personnalisés, dans le cadre des périmètres qui leurs sont attribués, sont chargés de mener les tâches d'exécution et de mise en œuvre des politiques publiques mais aussi de conseil, lorsque cela peut s'avérer nécessaire.
- **Le Plan Gabon Numérique.** Véritable « feuille de route » du secteur, le Plan Gabon Numérique présente de façon claire et lisible, la stratégie de développement des Tics au Gabon à travers des Axes Stratégiques, Orientations Stratégiques et Actions.

En matière de Communication

Les changements initiés par le Gouvernement, dans ce secteur, vise à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. Pour couvrir à la fois le spectre du contenu que celui de la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

- La seconde principale réforme dans ce secteur est la mise en place d'un nouveau Code de la Communication.
- La mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et financier indispensable au développement de la Communication écrite et audio-visuelle.

En matière de Poste

- La réforme dans ce secteur consiste à moderniser et déployer le réseau postal gabonais pour l'adapter aux besoins de la clientèle à travers la mise en place d'un réseau tridimensionnel : physique, électronique et financier.
- La mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et financier indispensable au développement de la Poste.

En matière d'Economie Numérique

OBJECTIF N°1 : mettre en place les cadres Juridique, Institutionnel et Financier indispensables au développement de l'Economie Numérique

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré et actualisé 90% des textes législatifs ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré et actualisé 90% des textes d'application ;
- Résultat annuel attendu 4 : Mettre en place 100% de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN) .

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'élaboration ou actualisation des textes juridiques | % | 30 | 36% | N/A | 90% | 95% | 100% (2017) |
| Taux d'élaboration ou actualisation des textes d'application | % | 30 | 50 | N/A | 90% | 95% | 100% (2017) |
| Taux de création de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN) | % | 0% | 50% | N/A | 100% | 100% | 100% (2015) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Rapports d'études du Ministère

Précisions méthodologiques : Décompte

Ces indicateurs nous informent sur le niveau d'élaboration ou d'actualisation des textes législatifs et d'applications. C'est un ratio obtenu à partir du nombre de textes élaborés ou actualisés sur le nombre total des textes.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

OGEN : Elaboration d'un décret portant Création de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN), location des locaux, acquisition de la plateforme BI et des équipements informatiques, recrutement et formation du personnel, élaboration les procédures d'exploitation.

Objectif général du projet : Mettre en place un Organe de référence pour la mesure et l'appréciation du développement de l'Economie Numérique en République Gabonaise.

- Mise en place d'une commission réunissant toutes les parties prenantes ;
- Recensement de tous les textes à actualiser et à élaborer;
- Préparation des projets de texte à élaborer ;
- Rédaction des textes ;
- Lecture des textes rédigés.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- ANINF : fourniture des équipements informatiques et de la connexion Internet
- OLAM : apport de terrain (Nkok)
- Investisseurs : apport financier (Nkok, Franceville)
- ARCEP, SPIN, ANS, ANC, CERT GABON, FODEN, IGIS, INPTIC, TDG, Gabon Télévision, Radio Gabon, Africa N°1, AGP: recueil et remontée à l'Observatoire des données relevant de leurs différents périmètres

OBJECTIF N°2 : Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 30% du réseau Backbone National ;
- Résultat annuel attendu 2 ; Avoir réalisé 100% de la fibre optique backbone du tronçon L/ville- F/ville ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé 30% Réseau haut débit sans fil ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé 75% du RAG;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir réalisé 40% du Basculement 3G/4G;
- Résultat annuel attendu 6 :Avoir réalisé 30% du Plan National Géomatique ;
- Résultat annuel attendu 7 : Avoir réalisé 30% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile ;
- Résultat annuel attendu 8 :Avoir réalisé 100% du réseau TNT.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux de réalisation du Backbone National | % | 5% | 30% | N/A | 30% | 60% | 100% (2017) |
| Taux de réalisation de la fibre optique backbone du tronçon L/ville- F/ville | % | N/A | N/A | N/A | 100% | 100% | 100% (2015) |
| Taux de réalisation du Réseau haut débit sans fil | % | 20% | 30% | N/A | 30% | 60% | 100% (2017) |
| Taux de réalisation du Réseau de l'Administration Gabonaise (RAG) | % | 62.5% | 75% | N/A | 75% | 100% | 100% (2016) |
| Taux de réalisation du Basculement 3G/4G | % | 5% | 40% | N/A | 40% | 80% | 100% (2017) |
| Taux de réalisation du Plan National Géomatique | % | 5% | 30% | N/A | 30% | 60% | 100% (2017) |
| Taux de réalisation de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile | % | 20% | 30% | N/A | 30% | 70% | 100% (2017) |
| Taux de réalisation de la TNT | % | 10% | 15% | N/A | 100% | 100% | 100% (2015) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Précisions méthodologiques : Décompte

Tous ces indicateurs définissent le taux d'avancement de réalisation de ces projets, les ratios sont obtenus à partir du niveau de réalisation de ces projets.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Projet Backbone national : pilotage des travaux de pose de 3326 km de fibre optique ;
- Projet réseau Haut débit sans fil : pilotage des travaux de la mise en place des équipements ;
- Projet Fibre optique backbone L/ville- F/ville : pilotage des travaux de pose de fibre optique sur le tronçon Libreville/Franceville ;
- Projet point d'échange internet : pilotage des travaux de construction et acquisition des équipements ;
- Projet TNT : Renouvellement des équipements, aménagement des locaux, formation du personnel et assistance technique.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- ANINF : construction des infrastructures numériques
- SPIN : Gestion des infrastructures numériques
- ARCEP : Régulateur du secteur

OBJECTIF N°3 : Développer l'e-Gouvernement et le m-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir déployé 1000 Villages Numériques dans le Gabon ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir aménagé 50 salles de classes numériques;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir interconnecté 100 établissements;
- Résultat annuel attendu 4 : Rendre opérationnel 5 applications gouvernementales (e-Passeport, e-Visa, e-Taxe etc....).

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|---------------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Nombre de Villages Numériques déployés dans le Gabon | Village | 0 | 0 | N/A | 1000 | 1000 | 2500 (2017) |
| Nombre de salles de classes numériques aménagées | Salle | 6 | 50 | N/A | 50 | 70 | 100 (2017) |
| Nombre d'établissements interconnectés | Etablissement | 21 | 21 | N/A | 100 | 100 | 100 (2015) |
| Nombre d'applications gouvernementales opérationnelles (e-Passeport, e-Visa, e-Transport, e-Taxe, etc...) | Application | 1 | 3 | N/A | 5 | 20 | 50 (2017) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Précisions méthodologiques : Décompte

- **l'indicateur 1** : donne le nombre de Villages numériques déployés dans le Gabon. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;
- **l'indicateur 2** : donne le nombre de salles de classes numériques aménagées dans les établissements. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;
- **l'indicateur 3** : donne le nombre d'établissements interconnectés dans le Gabon. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;
- **l'indicateur 4** : donne le nombre d'applications opérationnelles dans le Gabon. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Acquisition des équipements et terminaux d'accès ;
- Sensibilisation et Communication vers les usagers et aménagement des sites ;
- Pilotage de la mise en œuvre du développement des applications par les acteurs.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Administrations concernées : reconfiguration des procédures
- ANINF : dématérialisation des procédures

En matière de Communication

OBJECTIF N° 2 : Promouvoir le cinéma gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 50% de l'état des lieux des salles de cinéma;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 30% du répertoire des sites de tournage;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir produit 1 film étranger sur le territoire ;

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux de réalisation de l'état des lieux des salles de cinéma | % | - | 100% | N/A | 50% | 75% | 100%(2017) |
| Taux de réalisation du répertoire des sites de tournage (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Maritime, Woleu-Ntem) | % | - | 30% | N/A | 30% | 50% | 100%(2017) |
| Nombre de films étrangers produits sur le territoire | film | - | 1 | N/A | 1 | 2 | 3(2017) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : IGIS

Précisions méthodologiques : arithmétique

Indicateur 1 : Taux de réalisation de l'état des lieux des salles de cinéma

Cet indicateur concerne l'inventaire des salles de cinéma sur l'étendue du territoire per l'IGIS, en vue de la redynamisation des activités cinématographiques au Gabon.

Ce projet pourrait aboutir à des partenariats publics-privés, en ce qui concerne la réfection et la gestion des salles de cinéma qui auront retenu l'attention.

La cible de 50% est imposée à l'opérateur, pour la réalisation de l'inventaire dans au moins 5 des 9 provinces du pays.

Indicateur 2 : Taux de réalisation du répertoire des sites de tournage (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Maritime, Woleu-Ntem)

Dans l'optique de la promotion de l'image du Gabon à l'extérieur du pays, l'IGIS souhaite disposer, dans un délai assez raisonnable, d'un répertoire de sites potentiels de tournage de films.

A cet effet, un inventaire desdits sites est nécessaire, qui implique différents organismes, dont l'Agence Nationale des Parcs nationaux, avec laquelle, l'IGIS est déjà en partenariat.

La cible de 30% découle des difficultés déjà rencontrées en 2014 pour la réalisation de cet objectif, fautes de moyens. Le Programme mettra tout en œuvre pour que les trois provinces retenues pour 2015 soient effectivement prospectées et que des documents de promotions soient réalisés.

Indicateur 3 : Nombre de films étrangers produits sur le territoire

Cet indicateur montre l'intérêt de la destination Gabon en ce qui concerne la réalisation des œuvres cinématographiques étrangères. La cible de 1 film réalisé pourrait être largement dépassée, d'après les informations données par l'IGIS.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Organiser l'inventaire dans chacune des trois provinces
- Composer l'équipe et la former sur la méthode à appliquer pour l'inventaire ;
- Réaliser l'inventaire au niveau de la province de l'Ogooué-Ivindo ;
- Réaliser l'inventaire au niveau de la province de l'Ogooué-Maritime ;
- Réaliser l'inventaire au niveau de la province du Woleu-Ntem ;
- Rédiger le Rapport d'inventaire pour chaque province ; Analyser les rapports d'inventaire et formuler des propositions pour la réhabilitation et la construction des salles de cinéma dans les trois provinces pour la promotion des œuvres ;

- Communiquer et mettre en débat le rapport ;
- Adresser le Rapport au Ministre ;
- Organiser une communication vers les investisseurs potentiels.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Etat des lieux réalisé par l'IGIS sous le pilotage de la DG Communication

OBJECTIF N° 3 : Améliorer le taux de couverture des medias sur le territoire

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Procéder à la mise en place effective de Gabon Télévision et avoir exécuté 90% de son business plan
- Résultat annuel attendu 2 : Procéder à la mise en place effective de Radio Gabon, avoir exécuté 90% de son business plan, et avoir réhabilité les émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir engagé la procédure de retour à l'Etat gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1, et avoir démarré à 20% le plan de restructuration
- Résultat annuel attendu 4 : Préparer la couverture médiatique des élections de 2016
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir élaboré la convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| 1. Taux d'exécution du business plan de Gabon Télévision | % | N/A | 90% | N/A | 90% | 100% | 100% (2016) |
| 2. Taux d'exécution du business plan de Radio Gabon | % | N/A | 90% | N/A | 90% | 100% | 100% (2016) |
| 3. Taux d'avancement de la procédure de retour à l'Etat Gabonais du groupe Africa n°1 | % | N/A | N/A | N/A | 100% | | 100% (2015) |
| 4. Taux de mise en œuvre du plan de restructuration du groupe Africa n°1 | % | N/A | N/A | N/A | 20% | 60% | 100% (2017) |
| 5. Nombre de correspondant provinciaux en place pour les élections 2016 | % | N/A | N/A | N/A | 18 | 18 | 18 (2015) |
| 6. Taux d'élaboration de la convention collective portant rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public | % | N/A | N/A | N/A | 100% | 100% | 100% (2015) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Gabon Télévision et Radio Gabon

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'exécution du business plan de Gabon Télévision

Indicateur 2 : Taux d'exécution du business plan de Radio Gabon

Indicateur 3 : Taux d'avancement de la procédure de retour à l'Etat Gabonais du groupe Africa n°1

Indicateur 4 : Taux de mise en œuvre du plan de restructuration du groupe Africa n°1

Indicateur 5 : Nombre de correspondants provinciaux en place pour les élections 2016

Indicateur 6 : Taux d'élaboration de la convention collective portant rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public

Pour tous ces indicateurs, le taux d'avancement du projet sera mesuré suivant le niveau d'avancement des actions qui y sont relatives, présentées dans la partie suivante.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION :

Procéder à la mise en place effective de Gabon Télévision et avoir appliqué 90% de son business plan

Volet Gestion financière et managériale du Business plan :

- Avoir réalisé un dossier de désignation des responsables de Gabon Télévision, portant sur la nomination des nouveaux Directeurs techniques
- Avoir mis en place une nouvelle offre des programmes de Gabon Télévision pour les chaînes thématiques
- Avoir commencé la mise en place d'équipes marketing dynamiques

Volet Technique du Business Plan :

- Avoir acquis et installé les plateaux techniques numériques pour Gabon Télévision, en vue de préparer le basculement à la Télévision Numérique de Terre (TNT) ;

Volet Ressources Humaines du Business Plan :

- Former les personnels (équipes techniques, journalistes, producteurs, personnel administratif) dans le cadre de la réforme et du basculement à la TNT lors de 4 sessions de formation ;
- Avoir fait signer par Gabon Télévision 100% des contrats de travail
- Avoir élaboré, pour chaque corps de métier, des conventions particulières portant système de rémunération des personnels de Gabon Télévision ;
- Avoir engagé le processus de règlement du plan social pour les personnels issus de la RTG1 et RTG2 ;

Procéder à la mise en place effective de Radio Gabon, avoir appliqué 90% de son business plan, et avoir réhabilité les émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9

Volet Gestion financière et managériale du Business plan :

- Avoir réalisé un dossier de désignation des responsables de Radio Gabon, portant sur la nomination des nouveaux Directeurs techniques.
- Avoir mis en place une nouvelle offre des programmes de Radio Gabon pour les chaînes thématiques ;
- Avoir commencé la mise en place d'équipes marketing dynamiques

Volet Technique du Business Plan :

- Avoir réhabilité l'ensemble des émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale
 - Avoir réceptionné les 16 émetteurs de 1 KW, pour l'équipement des 9 capitales provinciales en moyens de réception de Radio Gabon nationale par Télédiffusion du Gabon ;
 - Avoir suivi le processus d'installation et de mise en service par Télédiffusion du Gabon des nouveaux émetteurs de Radio Gabon nationale.
- Avoir réhabilité l'ensemble des émetteurs FM de la station provinciale Radio Masuku
 - Avoir réceptionné les 20 émetteurs de 300 W, pour l'équipement des 10 départements Haut-Ogooué, en vue de la réception de Radio Masuku, station de radio provinciale par Télédiffusion du Gabon.
 - Avoir suivi le processus d'installation et de mise en service par Télédiffusion du Gabon des nouveaux émetteurs de Radio Masuku ;
- Avoir réhabilité l'ensemble des émetteurs FM de la station provinciale Radio 9 ;
 - Avoir réceptionné les 10 émetteurs de 300 W, pour l'équipement des 5 départements Woleu-Ntem, en vue de la réception de Radio 9, station de radio provinciale par Télédiffusion du Gabon ;
 - Avoir suivi le processus d'installation et de mise en service par Télédiffusion du Gabon des nouveaux émetteurs de Radio 9.
- Avoir acquis et installé dix (10) plateaux techniques numériques pour Radio Gabon, en vue de préparer le basculement à la Télévision Numérique de Terre (TNT) ;

Volet Ressources Humaines du Business Plan :

- Former les personnels (équipes techniques, journalistes, producteurs, personnel administratif) dans le cadre de la réforme et du basculement à la TNT lors de 4 sessions de formation ;
- Avoir fait signer par Radio Gabon 100% des contrats de travail
- Avoir élaboré, pour chaque corps de métiers, des conventions particulières portant système de rémunération des personnels de Radio Gabon
- Avoir engagé le processus de règlement du plan social pour les personnels issus de la RTG1 et RTG2 ;

Avoir engagé la procédure de retour à l'Etat Gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1, et avoir démarré à 20% le plan de restructuration

- Avoir rédigé une note relative à la nomination de la nouvelle équipe managériale du groupe Africa n°1 (Conseil d'Administration, Direction Générale, Directions techniques, etc.)
- Avoir obtenu un nouvel organigramme de la part du conseil d'administration du groupe Africa n°1 ;

- Avoir réhabilité le siège d’Africa n°1, en vue de l’installation de la Télévision Panafricaine et du rééquipement de la Radio Panafricaine ;
- Avoir commandé les équipements pour la Radio Panafricaine Africa n°1 ;
- Avoir mis en place le processus d’appel d’offres pour l’équipement de la Télévision Panafricaine Africa n°1 ;
- Avoir formé les ressources humaines à l’utilisation des nouveaux outils de la Radio Africa n°1 et de la Télévision Panafricaine Africa n°1 lors de 4 sessions de formation.

Préparer la couverture médiatique des élections de 2016

- Avoir suivi le processus de mise en place du réseau des correspondants provinciaux par Gabon Télévision et Radio Gabon et préparer l’échéance électorale 2016 ;

Avoir élaboré la Convention collective portant système de rémunération de l’ensemble du personnel du secteur de l’audiovisuel public

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Gabon Télévision et Radio Gabon (opérateurs) : réalisation de leurs business plan respectifs sous le pilotage du programme ;
- Groupe audiovisuel Africa n°1 (groupe privé proposé au retour à l’Etat) : réalisation de son plan de restructuration sous le pilotage du programme ;
- Télédiffusion du Gabon (opérateur) : Mise en place des infrastructures (émetteurs, ...).

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

| Numéro et intitulé du programme et de l'action | | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|--|-----------------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|--|
| | | Ouvertes en LF(1) pour 2014 | Demandées pour 2015 | FDC, ADP(2) et autres ressources prévues en 2015 | Votés en LF pour 2014 | Demandés pour 2015 | FDC, ADP(2) et autres ressources prévues en 2015 |
| N°1 | 10.416 Economie Numérique | 15 041 822 728 | 32 627 417 566 | | 15 041 822 728 | 32 627 417 566 | |
| 10.416.1 | Normalisation et Régulation | 55 092 800 | 1 607 092 800 | | 55 092 800 | 1 607 092 800 | |
| 10.416.2 | Infrastructures et Réseaux | 14 330 149 525 | 26 042 700 582 | | 14 330 149 525 | 26 042 700 582 | |
| 10.416.3 | Promotion des Services | 656 580 403 | 4 977 824 184 | | 656 580 403 | 4 977 824 184 | |
| N°2 | 10.423 Communication | 2 938 491 566 | 4 585 312 554 | | 2 938 491 566 | 4 585 312 554 | |
| 10.423.1 | Gestion des médias et du Cinéma | 2931398766 | 4 578 219 754 | | 2931398766 | 4 578 219 754 | |
| 10.423.2 | Normalisation et Régulation | 7 092 800 | 7 092 800 | | 7 092 800 | 7 092 800 | |
| N°3 | 10.430 Poste | 183 057 937 | 1 705 150 747 | | 183 057 937 | 1 705 150 747 | |
| 10.430.1 | Normalisation et Régulation | 7 092 800 | 6 092 800 | | 7 092 800 | 6 092 800 | |
| 10.430.2 | Développement des Services Postaux | 175 965 137 | 1 699 057 947 | | 175 965 137 | 1 699 057 947 | |
| N°4 | 10.437 Pilotage et Soutien | 4 780 088 693 | 4 851 780 693 | | 4 780 088 693 | 4 851 780 693 | |
| 10.437.1 | Pilotage de la Stratégie Ministérielle | 81 006 663 | 62 188 663 | | 81 006 663 | 62 188 663 | |
| 10.437.2 | Coordination Administrative | 4 699 082 030 | 4 789 592 030 | | 4 699 082 030 | 4 789 592 030 | |
| Total pour la mission | | 22 943 460 924 | 43 769 861 560 | | 22 943 460 924 | 43 769 861 560 | |

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

| Numéro et intitulé du programme et du titre | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|-----------------------------|-----------------------|---|--------------------------|-----------------------|---|
| | Ouvertes en LF(1) pour 2014 | Demandées pour 2015 | FDC, ADP(2) et autres ressources prévus en 2015 | Votés en LF(1) pour 2014 | Demandées pour 2015 | FDC, ADP(2) et autres ressources prévus en 2015 |
| N°10.416 Economie Numérique | 15 041 822 728 | 32 627 617 566 | 0 | 15 041 822 728 | 32 627 617 566 | 0 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 29 629 000 | 33 828 000 | 0 | 29 629 000 | 33 828 000 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 2798168768 | 4 347 116 620 | 0 | 2798168768 | 4 347 116 620 | 0 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 4639024960 | 1 886 480 965 | 0 | 4639024960 | 1 886 480 965 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 7 575 000 000 | 26 360 191 981 | 0 | 7 575 000 000 | 26 360 191 981 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N°10.423 Communication | 2 938 491 566 | 4 585 312 554 | 0 | 2 938 491 566 | 4 585 312 554 | 0 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 339 294 000 | 457 633 000 | 0 | 339 294 000 | 457 633 000 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 1 196 762 864 | 1 162 092 800 | 0 | 1 196 762 864 | 1 162 092 800 | 0 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 902 434 702 | 1 515 586 754 | 0 | 902 434 702 | 1 515 586 754 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 500 000 000 | 1 450 000 000 | 0 | 500 000 000 | 1 450 000 000 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N°10.430 Poste | 183 057 937 | 1 705 150 747 | 0 | 183 057 937 | 1 705 150 747 | 0 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 12 912 000 | 12 912 000 | 0 | 12 912 000 | 12 912 000 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 31 743 988 | 33 836 798 | 0 | 31 743 988 | 33 836 798 | 0 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 138 401 949 | 1 658 401 949 | 0 | 138 401 949 | 1 658 401 949 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N°10.437 Pilotage et soutien | 4 780 088 693 | 4 851 780 693 | 0 | 4 780 088 693 | 4 851 780 693 | 0 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 4 272 790 000 | 4 398 284 000 | 0 | 4 272 790 000 | 4 398 284 000 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 454 698 693 | 453 496 693 | 0 | 454 698 693 | 453 496 693 | 0 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 52 600 000 | 0 | 0 | 52 600 000 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total pour la mission | 22 943 460 924 | 43 769 861 560 | 0 | 22 943 460 924 | 43 769 861 560 | 0 |
| Dont : | | | | | | |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 4 654 625 000 | 4 902 657 000 | 0 | 4 654 625 000 | 4 902 657 000 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 4 481 374 313 | 5 996 542 911 | 0 | 4 481 374 313 | 5 996 542 911 | 0 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 5 679 861 611 | 5 060 469 668 | 0 | 5 679 861 611 | 5 060 469 668 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 8 127 600 000 | 27 810 191 981 | 0 | 8 127 600 000 | 27 810 191 981 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Economie Numérique a pour objectif d'élaborer la Politique Générale du Gouvernement pour le Développement et la Promotion de l'Economie Numérique sur l'ensemble du Territoire, d'assurer l'accès au Service Universel à toute la Population, ainsi que de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines, ce, afin d'hisser le Gabon au rang des Pays Emergents à l'horizon 2025.

PRESENTATION DES ACTIONS

Pour mettre en œuvre la politique du Gouvernement, le programme Economie Numérique s'articule sur trois (3) actions qui sont :

- Normalisation et Régulation ;
- Infrastructures et Planification des réseaux numériques ;
- Promotion des Services numériques.

ACTION N° 1 : Normalisation et Régulation

Le cadre législatif et réglementaire est régi par les textes ci-dessous :

- la loi N°0004/2001 du 27 juin 2001, portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0005/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- le décret N°0406/PR/MENCP du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication de la Poste ;
- l'ordonnance N°014/PR/2010 du 13 Février 2012 portant création et organisation de l'Agence des Communications électroniques et des postes, et ratifiée par la loi N° 006/2012 du 13 août 2012 ;
- le décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0179/PR/MJGSDHRIC du 10 Mai 2012, complétant certaines dispositions du décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0821/PR/MJGSDHRIC portant réorganisation de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
- le décret N°0248/PR/MENCP du 19 Juin 2012 portant création et organisation de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques
- le décret N°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon ;

Le Plan Gabon Numérique, qui est une composante du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), commande de compléter ce cadre législatif et réglementaire en s'appuyant sur les actes et recommandations de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ; de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) et des directives de la CEMAC/CEEAC, afin qu'il s'arrime à un cadre institutionnel, juridique et financier adapté au développement de l'Economie Numérique.

C'est à travers cette action que sont élaborées les Lois sur la Société de l'Information dont quatre Avant-projets sont finalisés :

- Loi sur la protection des données à caractère personnel ;
- Loi sur la Cybercriminalité ;
- Loi sur les Transactions électroniques ;
- Loi sur la Cryptologie.

Avec l'avènement des Réseaux de Nouvelle Génération et des services en mode Cloud (Info-nuages), d'autres avant-projets de Lois sont envisagés à travers cette action, et concernent en particulier :

- Loi sur les réseaux de nouvelle génération
- Loi sur le Cloud Computing
- Loi sur l'e-Santé
- Loi sur l'e-Education
- Loi sur l'e-IPR (Droits de la Propriété Intellectuelle)
- Loi sur la protection des consommateurs
- Réglementation des Points Hauts

- Cadre réglementaire et normatif à la connexion numérique des immeubles et des autres constructions
Par ailleurs, cette action est la garante de la création des organes institutionnels qui sous-tendent la gestion des activités spécifiques du Programme.

Elle est enfin garante de l'encadrement des tarifs des services indispensables à la régulation du secteur des communications électroniques, ce afin de garantir une concurrence saine et loyale entre tous les exploitants des réseaux.

Aussi, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) vient réguler et faire appliquer la réglementation du secteur par le biais de la loi N°005/2001 portant réglementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise.

ACTION N° 2 : Infrastructure et Réseaux Numériques

Cette action est portée par la Direction Générale du Développement des Réseaux Numériques dont l'objectif est de construire les infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire permettant l'accès aux services qu'elles véhiculent à l'ensemble de la population et aux opérateurs économiques.

Le volet Planification permet à cette action d'évaluer techniquement et économiquement les technologies à déployer sur le territoire afin d'assurer l'accès aux réseaux numériques à tous les citoyens et de réduire par voie de conséquence la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales.

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), quant à elle, a été mise en place pour assurer l'installation et la sécurisation de ces infrastructures.

La Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN) est chargée d'exploiter, de maintenir et de commercialiser la capacité large bande aux Opérateurs de Télécommunications.

ACTION N° 3 : Promotion des Services Numériques

Cette action est assurée par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Numérique dont l'objectif est de promouvoir le développement des contenus Multimédia (Voix, Données, Images) et des Télé- services (Télétravail, e-Learning, Télémédecine, Télé-enseignement, etc.) et d'élaborer les principes de tarifications des Services et de favoriser l'implantation des Technopoles pour stimuler l'entrepreneuriat et la croissance (Cyber city de l'île Mandji, Technoparks).

Cette action est également responsable de la mesure de la « Confiance numérique » à travers la mise en place d'un Observatoire permettant de renseigner périodiquement les usagers sur l'état de la filière.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'accès à Internet et aux contenus numériques se diffuse progressivement dans la population gabonaise. De nombreux facteurs externes et internes ont favorisé cette évolution :

- Les efforts conduits par l'UIT (l'Union Internationale des Télécommunications) et l'UAT (l'Union Africaine des Télécommunications) pour développer le secteur de l'Economie Numérique d'une façon générale sur le continent ;
- Une plus forte visibilité quotidienne des technologies numériques au Gabon grâce à leur utilisation dans les opérations électorales (Biométrie) ou par les élèves et étudiants (recherche sur Internet) ;
- L'évolution des caractéristiques techniques des infrastructures qui ont rendues la mise en place de celles-ci moins coûteuses (du cuivre à la fibre optique) ;
- L'engagement financier considérable des partenaires internationaux au développement et la nécessité de rendre compte des actions et des résultats à ces derniers ;
- La volonté de l'Etat d'ouvrir très largement le secteur aux opérateurs privés et de ne pas rentrer dans la gestion directe de ce secteur (mise en place d'une Autorité de Régulation) ;
- La volonté de l'Etat, par ailleurs, d'établir des Partenariats Publics Privés (PPP) pour la réalisation d'un certain nombre de projets majeurs (Cyber city de l'Ile Mandji, Technoparks) etc.

Les attentes des usagers / clients dans ce domaine restent évidemment nombreuses :

- Un meilleur niveau de débit Internet ;
- La possibilité d'accéder à Internet partout sur le territoire ;
- Un coût plus faible des terminaux et de la connexion ;
- Plus de services numériques disponibles via le réseau Internet et plus d'informations sur ces services.

L'Etat continuera dans l'avenir à investir dans l'Economie Numérique pour répondre à ces besoins et, plus globalement, faire des nouvelles technologies, un instrument de réduction des fractures sociale et numérique au Gabon. Il veillera dans le même temps à sensibiliser davantage des consommateurs, de plus en plus nombreux, aux dangers véhiculés par le Cyberespace (Cybercriminalité en particulier).

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics en matière d'Economie Numérique :

- la définition d'un cadre juridique et institutionnel ;
- la mise en place déjà bien engagée d'une infrastructure numérique au travers de plusieurs réseaux (SAT3, ACE, CAB4, Backbone National, RAG, TNT, etc.) ;
- une amorce de prise en charge des besoins de développement social du pays par le biais de l'Economie Numérique (projets e-Santé, m-Santé, e-Education, m-Education, Cloud Culture Bantou, etc.) incluant l'enjeu de couverture des zones rurales (projet Gabon Village Numérique) ;
- la contribution du secteur à la création d'emplois, modeste encore mais en augmentation constante ;
- la contribution du secteur PIB national (4,9%, soit 3ème après les secteurs Pétrole et BTP) ;

Néanmoins, un certain nombre de manquements et difficultés empêchent à l'heure actuelle l'obtention de résultats plus rapides et plus significatifs, notamment :

- La faiblesse des infrastructures de base (routes, électricité, eau...), qui pénalise le programme ;
- La lourdeur du processus de décision sur les différents grands projets, au sein de l'Etat ;
- Le Système d'Information sectoriel encore embryonnaire ;
- Un problème de mobilisation des moyens budgétaires : certains projets importants non budgétés, l'écart considérable entre les objectifs de réalisation des projets et les crédits budgétaires alloués, les transferts de crédits de certains projets vers d'autres, y compris hors champ du programme Economie Numérique ;
- L'absence de calendrier de référence pour l'avancement des projets au fil de l'eau ;
- Le dépassement des budgets initialement alloués pour les projets ;
- Des profils d'agents souvent inadaptés aux besoins du programme et aux défis à relever dans l'immédiat et le futur proche ;
- L'attitude réfractaire des certains responsables politiques et administratifs à la réforme et au changement.

- Enjeu 1 : Permettre au plus grand nombre de Gabonais d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication et aux services qu'elles véhiculent ;
- Enjeu 2 : Faire de l'Economie Numérique un secteur majeur de création d'activités, d'emplois et de revenus pour la population ;
- Enjeu 3 : Moderniser, grâce aux nouvelles technologies, les relations usagers / administrations et inter administrations.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : mettre en place le cadre juridique, institutionnel et financier indispensable au développement de l'Economie Numérique

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré et actualisé 90% des textes législatifs ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré et actualisé 90% des textes d'application ;
- Résultat annuel attendu 3 : Mettre en place 100% de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN).

OBJECTIF N°2 : Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 30% du réseau Backbone National ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 100% de la fibre optique backbone du tronçon L/ville- F/ville ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé 30% Réseau haut débit sans fil ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé 75% du RAG;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir réalisé 40% du Basculement 3G/4G;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir réalisé 30% du Plan National Géomatique ;
- Résultat annuel attendu 7 : Avoir réalisé 30% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile ;
- Résultat annuel attendu 8 : Avoir réalisé 100% du réseau TNT.

OBJECTIF N°3: Développer l'e-Gouvernement et le m-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir déployé 1000 Villages Numériques dans le Gabon ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir aménagé 50 salles de classes numériques;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir interconnecté 100 établissements;
- Résultat annuel attendu 4 : Rendre opérationnel 5 applications gouvernementales (e-Passeport, e-Visa, e-Taxe etc....) .

OBJECTIF N°4 : Développer un réseau de Technopoles afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance, sources de création d'emplois et de revenus pour la population

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 100% des études Topographiques et Géotechniques de la Technopole de l'Economie Numérique .

OBJECTIF N°5 : Elaborer le programme de développement du Service Universel (SU)

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré 100% de la stratégie de développement du SU ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 80% de la couverture du territoire national en réseaux de Télécommunications.
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé 80% du taux de pénétration des services des Télécommunications sur le territoire national

OBJECTIF N°1 : mettre en place le cadre juridique, institutionne et financier indispensables au développement de l'Economie Numérique

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré et actualisé 90% des textes législatifs ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré et actualisé 90% des textes d'application ;
- Résultat annuel attendu 3 : Mettre en place 100% de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN).

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'élaboration ou actualisation des textes juridiques | % | 30 | 36% | N/A | 90% | 95% | 100% (2017) |
| Taux d'élaboration ou actualisation des textes d'application | % | 30 | 50 | N/A | 90% | 95% | 100%(2017) |
| Taux de création de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN) | % | 0% | 50% | N/A | 100% | 100% | 100%(2015) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Rapports d'études du Ministère

Précisions méthodologiques : Décompte

Ces indicateurs nous informent sur le niveau d'élaboration et d'actualisation des textes législatifs et d'applications. C'est un ratio qui est obtenu à partir du nombre de textes élaborer ou actualiser sur le nombre total des textes.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

OGEN : Elaboration d'un décret portant Création de l'Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN), location des locaux, acquisition de la plateforme BI et des équipements informatiques, recrutement et formation du personnel, élaboration les procédures d'exploitation.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- ANINF : fourniture des équipements informatiques et de la connexion Internet
- OLAM : apport de terrain (Nkok)
- Investisseurs : apport financier (Nkok, Franceville)
- ARCEP, SPIN, ANS, ANC, CERT GABON, FODEN, IGIS, INPTIC, TDG, Gabon Télévision, Radio Gabon, Africa N°1, AGP: recueil et remontée à l'Observatoire des données relevant de leurs différents périmètre

OBJECTIF N°2 : Construire une infrastructure large bande afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux services qu'elles véhiculent

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 30% du réseau Backbone National ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 50% Point d'Echange Internet ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé 30% Réseau haut débit sans fil ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé 75% du RAG ;
- Résultat annuel attendu 5 : Résultat annuel attendu 7 : Avoir réalisé 40% du Basculement 3G/4G ;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir réalisé 30% du Plan National Géomatique ;
- Résultat annuel attendu 7 : Avoir réalisé 30% de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile ;
- Résultat annuel attendu 8 : Avoir réalisé 100% du réseau TNT.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux de réalisation du Backbone National | % | 5% | 30% | N/A | 30% | 60% | 100%(2017) |
| Taux de réalisation Point d'Echange Internet | % | 5% | 30% | N/A | 50% | 100% | 100%(2016) |
| Taux de réalisation du Réseau haut débit sans fil | % | 20% | 30% | N/A | 30% | 60% | 100%(2017) |
| Taux de réalisation du Réseau de l'Administration Gabonaise (RAG) | % | 62.5% | 75% | N/A | 75% | 100% | 100%(2016) |
| Taux de réalisation du Basculement 3G/4G | % | 5% | 40% | N/A | 40% | 80% | 100%(2017) |
| Taux de réalisation du Plan National Géomatique | % | 5% | 30% | N/A | 30% | 60% | 100%(2017) |
| Taux de réalisation de l'état des lieux de la couverture des zones rurales en Large Bande Mobile | % | 20% | 30% | N/A | 30% | 70% | 100%(2017) |
| Taux de réalisation de la TNT | % | 10% | 15% | N/A | 100% | 100% | 100%(2015) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Précisions méthodologiques : Décompte

Tous ces indicateurs définissent le taux d'avancement de réalisation de ces projets, les ratios sont obtenus à partir du niveau de réalisation de ces projets.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Projet Backbone national : pilotage des travaux de pose de 3326 km de fibre optique ;
- Projet Backbone national : pilotage des travaux de pose de 3326 km de fibre optique ;
- Projet réseau Haut débit sans fil : pilotage des travaux de la mise en place des équipements ;
- Projet point d'échange internet : pilotage des travaux de construction et acquisition des équipements ;
- Projet TNT : Renouvellement des équipements, aménagement des locaux, formation du personnel et assistance technique.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- ANINF : construction des infrastructures numériques
- SPIN : Gestion des infrastructures numériques
- ARCEP : Régulateur du secteur

OBJECTIF N°3 : Développer l'e-Gouvernement et le m-Gouvernement afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir déployé 1000 Villages Numériques dans le Gabon ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir aménagé 50 salles de classes numériques;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir interconnecté 100 établissements;
- Résultat annuel attendu 4 : Rendre opérationnel 5 applications gouvernementales (e-Passeport, e-Visa, e-Taxe etc....) ;

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|---|---------------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Nombre de Villages Numériques déployés dans le Gabon | Village | 0 | 0 | N/A | 1000 | 1000 | 2500(2017) |
| Nombre de salles de classes numériques aménagées | Salle | 6 | 50 | N/A | 50 | 70 | 100(2017) |
| Nombre d'établissements interconnectés | Etablissement | 21 | 21 | N/A | 100 | 100 | 100(2015) |
| Nombre d'applications gouvernementales opérationnelles (e-Passeport, e-Visa, e-Transport, e-Taxe, etc...) | Application | 1 | 3 | N/A | 5 | 20 | 50(2017) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : ANINF, TDG, DGDRN

Précisions méthodologiques : Décompte

l'indicateur 1 : donne le nombre de Villages numériques déployés dans le Gabon. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;

l'indicateur 2 : donne le nombre de salles de classes numériques aménagées dans les établissements. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;

l'indicateur 3 : donne le nombre d'établissements interconnectés dans le Gabon. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;

l'indicateur 4 : donne le nombre d'applications opérationnelles dans le Gabon. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Acquisition des équipements et terminaux d'accès ;
- Sensibilisation et Communication vers les usagers et aménagement des sites ;
- Pilotage de la mise en œuvre du développement des applications par les acteurs.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Administrations concernées : reconfiguration des procédures
- ANINF : dématérialisation des procédures

OBJECTIF N°4: Développer un réseau de Technopoles afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance, sources de création d'emplois et de revenus pour la population

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir réalisé 100% des études des études Topographiques et Géotechniques de la Technopole de l'Economie Numérique

INDICATEURS :

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance Pluriannuelle |
|---|-------|---------------------|-----------------------|---------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| Taux de réalisation des études Topographiques et Géotechniques de la Technopole | % | 0% | 0% | 0% | 100% | 100% | 100% |

Source des données : MENCP

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur définit le niveau de réalisation des études topographiques et géotechniques.

ELEMENTS CLÉS DE LA STRATEGIE D'ACTION

- La pré-étude et la vidéo 3D réalisées par le Cabinet INTECSA INARSA (Groupe SNC Lavalin) avaient été validées par la Cellule d'Etudes de la Direction Générale du Budget en 2013.
- A cet titre, le projet a été inscrit dans la Loi des Finances initiale 2014 pour les études sur la ligne suivante:
- 01.91.43.32 Technopole de l'Economie Numérique 1.446.914.397 FCFA
- Le projet n'a pas bénéficié d'une ligne budgétaire dans la Loi des Finances Rectificative pour des raisons de contraintes budgétaires.
- Toutefois, celui-ci se poursuit conformément au planning de réalisation.
- Contribution des opérateurs / partenaires :
- Zone Franche de l'Ile Mandji
- Investisseurs : apport financier

OBJECTIF N°5 :Elaborer le programme de développement du Service Universel (SU)

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré 100% de la stratégie de développement du SU ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 80% de la couverture du territoire national en réseaux de Télécommunications.
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé 80% du taux de pénétration des services des Télécommunications sur le territoire national

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|---|-------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| Taux d'élaboration de la stratégie de développement du SU | % | 80% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Taux de couverture du territoire national en réseaux de Télécommunications | % | 10% | 40% | 40% | 80% | 100% | 100% |
| Taux de pénétration des services de Télécommunications sur le territoire national | % | 10% | 40% | 40% | 80% | 100% | 100% |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : ARCEP

Précisions méthodologiques :

Taux d'élaboration de la stratégie de développement du SU : cumul du poids des actions réalisées dans le cadre d'élaboration de la stratégie de développement du SU, sur 100 % ;

Taux de couverture du territoire national en réseaux de Télécommunications : Cumul du poids des action réalisées dans le cadre de la couverture en dans l'ensemble du territoire

Taux de pénétration des services de Télécommunications sur le territoire national : cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de la pénétration des services de télécommunications sur le territoire

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Elaborer les Termes de Référence pour le développement du Service Universel
- Lancer un appel d'offres pour recruter un Cabinet Conseil en vue d'élaborer la stratégie de développement du Service Universel
- Lancer un appel d'offres pour sélectionner un ou des Opérateurs en vue de la réalisation du Service Universel

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

ANINF/UIT / UAT / CEMAC / CEEAC : coopération technique

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

| Actions et titres | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|--------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| | Ouvertes en LF(1) pour 2014 | Demandées pour 2015 | Votés en LF(1) pour 2014 | Demandés pour 2015 |
| N°10.416.1 Normalisation et Régulation | 55 092 800 | 1 607 092 800 | 55 092 800 | 1 607 092 800 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 7 092 800 | 1 507 092 800 | 7 092 800 | 1 507 092 800 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 48 000 000 | 100 000 000 | 48 000 000 | 100 000 000 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N°10.416.2 Infrastructure et planification des réseaux numériques | 14 330 149 525 | 26 042 700 582 | 14 330 149 525 | 26 042 700 582 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 20 473 000 | 33 828 000 | 20 473 000 | 33 828 000 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 2 643 651 565 | 2 689 636 617 | 2 643 651 565 | 2 689 636 617 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 4 591 024 960 | 1 716 480 965 | 4 591 024 960 | 1 716 480 965 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 7 075 000 000 | 21 602 755 000 | 7 075 000 000 | 21 602 755 000 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N°10.416.3 Promotion des Services Numériques | 656 580 403 | 4 977 824 184 | 656 580 403 | 4 977 824 184 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 9 156 000 | 0 | 9 156 000 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 147 424 403 | 150 387 203 | 147 424 403 | 150 387 203 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 0 | 70 000 000 | 0 | 70 000 000 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 500 000 000 | 4 757 436 981 | 500 000 000 | 4 757 436 981 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total pour le programme | 15 041 822 728 | 32 627 617 566 | 15 041 822 728 | 32 627 617 566 |
| <i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | | 33 828 000 | | 33 828 000 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 29 629 000 | 4 347 116 620 | 29 629 000 | 4 347 116 620 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 4 639 024 960 | 1 886 480 965 | 4 639 024 960 | 1 886 480 965 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 7 575 000 000 | 26 360 191 981 | 7 575 000 000 | 26 360 191 981 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les dépenses de personnel sont incomplètes voilà pourquoi nous préférons les garder en rouge.

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cettedernièreintervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

| Emplois de l'administration | Effectifs | | | | | |
|---|---------------------|-----------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------------|-----------|
| | Réalisation 2013(1) | Ouverts en LF pour 2014 (a) | Répartition prévisionnelle 2015 | | | Total |
| | | | Prévisions de sorties | Prévisions d'entrées | Ecart (entrées - sorties) | |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s = s1+s2+s3+s4) | 31 | 31 | 0 | 20 | 20 | 51 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie A (s2) | 22 | 22 | 0 | 20 | 20 | 42 |
| Permanents | 22 | 22 | 0 | 20 | 20 | 42 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Permanents | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| Total pour les emplois de l'administration (s+t) | 38 | 38 | 0 | 20 | 20 | 58 |

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

Commentaires :

Le caractère transversal et très pointu du Programme Economie Numérique nécessite des ressources humaines hautement qualifiées et expérimentées dans le secteur afin de mener à bien les différents projets. Les profils des Fonctionnaires actuellement en service au Ministère ne correspondent pas aux besoins du programme.

95% des Fonctionnaires des 2 Directions Générales (DGPEN et DGDRN) doivent être mis en stage d'une durée de 3 à 5 ans dans des Ecoles Spécialisées en TIC, ce afin de renforcer leurs capacités en vue de piloter ultérieurement certains projets.

Afin de palier à ce manque criard de ressources humaines qualifiées et expérimentées capables de piloter les projets du programme (RBOP et RUO), le recrutement d'Agents Contractuels ou des Consultants internationaux s'avère nécessaire.

Les profils et rémunérations des Consultants/Contractuels sont décrits ci-dessous.

| Désignation | Rémunération mensuelle (FCFA) | Nbre | Total annuel | Observations |
|---------------------|-------------------------------|-----------|--------------------|---|
| Consultants Seniors | 2 000 000 | 5 | 120 000 000 | Spécialistes des Infrastructures et réseaux |
| Consultants Seniors | 2 000 000 | 5 | 120 000 000 | Spécialistes des Services de Télécommunications |
| Consultants Seniors | 2 000 000 | 5 | 120 000 000 | Spécialistes du Droit des TIC |
| TOTAL | | 15 | 360 000 000 | |

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

| Emplois rémunérés | Effectifs | | |
|---|----------------------|----------------|----------------|
| | Réalisation 2013 (1) | Prévision 2014 | Prévision 2015 |
| Operateur ARCEP | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 0 | | 0 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 270 | | 150 |
| Total pour l'opérateur | 270 | | 150 |
| Operateur TELEDIFFUSION DU GABON | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 1 | | 73 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 0 | | 71 |
| Total pour l'opérateur | 1 | | 144 |
| Operateur ANINF | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 170 | | 27 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 195 | | 15 |
| Total pour l'opérateur | 365 | | 43 |
| Operateur SPIN | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 1 | | 1 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 1 | | 29 |
| Total pour l'opérateur | 2 | | 30 |
| Total pour le programme | 638 | | 367 |

- (2) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente
(3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
(4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

| | 2014 Réalisation | | 2015 Prévision | | Ecart entre 2015 et 2014 | |
|--|---------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| | Effectifs (1) | Coût total (2) | Effectifs (1) | Coût total (2) | Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014) | Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014) |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s = s1+s2+s3+s4) | 31 | 195 135 996 | 31 | 195 135 996 | 0 | 0 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie A (s2) | 22 | 140 129 580 | 22 | 140 129 580 | 0 | 0 |
| Permanents | 22 | | 22 | | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | | 0 | | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | 9 | 42 623 760 | 9 | 42 623 760 | 0 | 0 |
| Permanents | 9 | | 9 | | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | | 0 | | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permanents | 0 | | 0 | | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | | 0 | | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | 7 | 12 562 656 | 7 | 12 562 656 | 0 | 0 |
| Emplois des opérateurs (u) | 638 | | 373 | | -265 | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3) | 172 | | 111 | | -62 | |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4) | 466 | | 262 | | -204 | |
| Total pour le programme (s+t+u) | 668 | | 373 | | -295 | |

Ce tableau sera complété plus tard

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'Etat (voir p30), ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p30)
- (2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée (voir p29)
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

| Besoins de recrutement | | | | | Justification |
|------------------------|---|-----------|---------------|---------------|---|
| Priorité | Métier / Fonction | Nombre | Dont internes | Dont externes | |
| 1 | Planificateur de Réseaux/Ingénieur | 10 | 0 | 10 | Absence d'une expertise avérée dans la Planification des Réseaux/Télécom |
| 2 | Gestionnaire de Projets/Ingénieur | 10 | 0 | 10 | Absence d'une expertise avérée dans la Gestion de projets |
| 3 | Développeur des Applications Cloud/Technicien Supérieur | 5 | 0 | 5 | Absence d'une expertise avérée dans le développement d'applications Cloud |
| 4 | Spécialiste de la Business Intelligence/Ingénieur | 2 | 0 | 2 | Absence d'une expertise avérée dans le domaine de la Business Intelligence |
| 5 | Droit de l'Economie Numérique/Juriste | 3 | 0 | 3 | Absence d'une expertise avérée dans le Droit de l'Economie Numérique |
| 6 | Secrétaire Bilingue (Anglais/Français) | 2 | 0 | 2 | Traduction, Interprétariat et gestion des relations avec les partenaires anglo-saxons |
| 7 | TOTAL | 32 | 0 | 32 | |

Justifications :

Le caractère transversal et très pointu du Programme Economie Numérique nécessite des ressources humaines hautement qualifiées et expérimentées dans le secteur afin de mener à bien les différents projets. Les profils des Fonctionnaires actuellement en service au Ministère ne correspondent pas aux besoins du programme.

95% des Fonctionnaires des 2 Directions Générales (DGPEN et DGDRN) doivent être mis en stage d'une durée de 3 à 5 ans dans des Ecoles Spécialisées en TIC, ce afin de renforcer leurs capacités en vue de piloter ultérieurement certain projets.

Afin de palier à ce manque criarde de ressources humaines qualifiées et expérimentées capables de piloter les projets du programme (RBOP et RUO), le recrutement d'Agents Contractuels ou de Consultants s'avère nécessaire.

Les profils et rémunérations des Contractuels/Consultants (Catégorie A1) est décrite ci-dessus

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|--|--|--------------------|----------------------|--|
| 1. Dépenses de biens et services obligatoires | Factures antérieures des fournisseurs | | 637 970 062 | Factures, OP du Trésor, Conventions |
| | Colloque Mondial des Régulateurs | | 1 000 000 000 | Organisation du 15ème Colloque Mondial des Régulateurs à Libreville |
| | Conseil de l'UIT | | 13 550 000 | Réunions statutaires |
| | Assemblée des Radios Communications | | 14 000 000 | Réunions statutaires |
| | Conférence Mondiale Radiocommunication | | 19 500 000 | Réunions statutaires |
| | Groupe consultatif des radiocommunications | | 10 400 000 | Réunions statutaires |
| | Salon international de l'Economie Numérique Smart Gabon Forum 2015 | | 700 000 000 | Forum national destiné à la sensibilisation des jeunes sur les métiers de l'Economie Numérique |
| | Frais de location bureaux et bâtiments administratifs | | 1 277 696 558 | Montant des baux des locaux ANINF et SPIN |
| TOTAL 1 | | 371 139 000 | 3 673 116 620 | |

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|--|---|---------------|----------------------|--|
| 2. Dépenses de biens et services indispensables | Journée Internationale des jeunes filles dans le secteur des TICS | | 20 000 000 | Evénement statutaire de UIT célébré le quatrième Jeudi du mois d'Avril de chaque année |
| | ITU Telecom Word – Pavilions Gabon | | 300 000 000 | Location de l'espace auprès de l'UIT, Construction et équipement du Pavillon Gabon |
| | Journée Mondiale des Télécommunications et des TICS | | 20 000 000 | Evénement statutaire de l'UIT célébré le 17 Mai de chaque année |
| | Carburant | 6 000 000 | 13000000 | 2124L x 535F caf x12mois |
| | Fournitures de bureaux | 12 000 000 | 12 000 000 | 1MF X 12 mois |
| | Location de bureaux | 60 039 203 | 70 000 000 | 5 833 333 FCFA x 12 Mois |
| | Électricité | 6 000 000 | 4 800 000 | 400KF x 12 mois |
| | Eau | 4 800 000 | 2 400 000 | 200KF x 12 mois |
| | Téléphone | 0 | 6 000 000 | 500KF x 12 mois |
| | Internet | 0 | 4 800 000 | 400KF x 12 mois |
| | Frais de mission hors Gabon | 0 | 60 000 000 | 15P X 10 missions X 400KF |
| | Frais de mission au Gabon | 0 | 30 000 000 | 20P X 10 missions X 150KF |
| | Frais de déplacement hors Gabon | 0 | 35 000 000 | 15P X 2 333 333 FCFA |
| | Frais de déplacement au Gabon | | 15 000 000 | 20P x 750KF |
| | Papeterie | | 12 000 000 | 1MF x 12 |
| | Imprimés Spéciaux | | 8 000 000 | 666 667 FCFA X12 |
| | Impression | | 4 000 000 | 333 335 FCFA X12 |
| | E & R Véhicules de fonction | | 10 000 000 | Entretien de 5 véhicules à raison de 500KF par Trimestre: 333 333 x 12 |
| | Séminaire et colloques | | 45 000 000 | Formation et Sensibilisation 9 séminaires x 5MF |
| | E & R Clim. de bureau et bâtiments administratif | | 2 000 000 | 1 entretien par Trimestre à raison 500KF par entretien |
| Total | | | 674 000 000 | |
| Total Général | | | 4 347 116 620 | |

DEPENSES DE TRANSFERTS

| Type de transfert | Nature du dispositif de transfert | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 |
|---|-----------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------|
| 1- Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité | ARCEP | 48 000 000 | 120 000 000 | Subvention |
| | ANINF | 4 207 524 960 | 1 219 480 965 | Subvention |
| | SPIN | 350 000 000 | 350 000 000 | Subvention |
| | TDG | 0 | 100 000 000 | Subvention |
| 2- Autres dépenses de transferts | UAT | 3 500 000 | 7 000 000 | Cotisations internationales |
| | UIT | 30 000 000 | 60 000 000 | Cotisations internationales |
| | CTO | 0 | 30 000 000 | Cotisations internationales |
| Total | | 4 639 024 960 | 1 886 480 965 | |
| Total Global | | 4 639 024 960 | 1 886 480 965 | |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Projets | Financement de l'étude de définition (fonds centralisé 2015) (Oui / Non) | Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin) | Coût global du projet | Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx) | Financements extérieurs pour 2015 | Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx) |
|--|--|--|-----------------------|--|-----------------------------------|---|
| Backbone National | Non | | 29 000 000 000 | 0 | 0 | 600 000 000 |
| Fibre optique Backbone : L/ville – F/ville | Non | | | | 0 | 750 000 000 |
| Technopôle de l'économie numérique | Non | | | | 0 | 500 000 000 |
| Réseau WIMAX 'Administratif National | Non | 1 an 1 an | 2 500 000 000 | 0 | 0 | 1 200 000 000 |
| Basculement 3G/4G et tower company | Non | | 1 000 000 000 | 0 | 0 | 1 000 000 000 |
| Réseau TNT | Non | 1 an | 0 | 0 | 0 | 2 000 000 000 |
| Hébergement et sécurisation des données sur Internet | Non | 1 an | 500 000 000 | 0 | 0 | 150 000 000 |
| e-Administration | Non | 1 an | 500 000 000 | 0 | 0 | 100 000 000 |
| e-Education | Non | 1 an | 9 000 000 000 | 0 | 0 | 1 500 000 000 |
| m-Services | Non | 1 an | 500 000 000 | 0 | 0 | 150 000 000 |
| Observatoire Gabonais de l'Economie Numérique (OGEN) | Non | 1 an | 800 000 000 | 0 | 0 | 357 436 981 |
| Télédiffusion du Gabon : Réhabilitation de locaux | Non | | | | 0 | 100 000 000 |
| Village numérique | | | | 0 | 0 | 2 000 000 000 |
| Projets Dorsal Télécom | | | | | 4 979 416 000 | - |
| Réhabilitation et amélioration installation de Télécom | | | | | 10 973 339 000 | - |
| Total global | I | | 46 000 000 000 | | 15 952 755 000 | 10 407 436 981 |

PROGRAMME COMMUNICATION

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Communication, **Mme Octavie Chérubine MBOUROU**, le programme Communication intègre les crédits des services de la Direction Générale de la Communication (DGCOM), ceux des centres d'Information, ainsi que des organismes sous tutelle.

Le champ du Programme Communication, conformément à la loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication en République gabonaise, couvre les trois domaines spécifiques que sont : la communication audiovisuelle, écrite et cinématographique. Il s'y est ajouté un quatrième domaine : la communication numérique, en cours de codification, intégrant les médias diffusant via l'Internet, encore appelés « médias en ligne ».

La DGCOM est chargée de l'allocation des ressources de ses différents services, en matière de fonctionnement et d'investissement. Chaque centre d'information reçoit également des ressources budgétisées pour son fonctionnement et l'investissement.

Il en est de même des établissements et organismes sous tutelle, qui fonctionnent de façon autonome, mais sont liées à la DGCOM par un contrat d'objectif et de performance (COP), à travers lequel, les crédits leurs sont alloués et leur action périodiquement évaluée.

Le programme Communication, sous l'autorité du Ministre de la Communication, des Relations avec les Institutions Constitutionnelles, Porte-parole du Gouvernement, assure la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de Communication et, à ce titre, est chargé, aux termes de l'article 3 du décret 035/PR/MCPEN du 16 Février 2010, de :

- Promouvoir l'image du Gabon ;
- Elaborer les politiques dans les domaines de la communication, de la publicité et de la Cinématographie, en veillant à leur exécution ;
- Initier des projets de textes dans le secteur communication et de veiller à leur application ;
- Instruire, en relation avec l'agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), les demandes d'agrément techniques d'usage de fréquence introduites par les entreprises de radiodiffusion et de télévision ;
- Favoriser la création et le développement des entreprises privées du secteur communication ;
- Délivrer les autorisations d'exercice aux entreprises privées de cinématographie.

Le décret 406/PR/MECNP du 12 mars 2013, organisant le ministère, précise que la DGCOM assure la tutelle des établissements et organismes publics du secteur Communication.

Ces missions sont mises en œuvre sur la base de la loi n° 12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République gabonaise. Au sens de la loi (article 2), « *la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite est le processus de circulation de l'information et d'expression de la pensée, effectué directement ou indirectement entre un individu ou groupe d'individus et le public.* »

L'art.3 dispose ainsi : « *La communication audiovisuelle, cinématographique et écrite est libre en République gabonaise, sous réserve du respect de l'ordre public, de la liberté et de la dignité des citoyens.* »

Le Ministère de la Communication, à travers la Direction générale de la Communication, assure l'encadrement administratif et réglementaire de cette liberté.

La régulation du secteur Communication est assurée par le Conseil National de la Communication, institution constitutionnelle jouissant de l'autonomie de gestion.

Ce programme doit s'articuler de manière cohérente avec les objectifs des programmes voisins que sont :

- Economie numérique portant sur l'infrastructure numérique en tant que telle
- Pilotage et soutien à l'économie numérique, comprenant l'ensemble des fonctions d'appui aux programmes sectoriels.

PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, le programme Communication œuvre pour la réglementation et la gestion administrative des actions du secteur. Il est structuré en deux (2) actions :

- Gestion des médias et du cinéma,
- Normalisation et régulation

ACTION N° 1 : Gestion des Médias et du Cinéma

Cette action est portée par la Direction Générale de la Communication et les établissements et organismes sous tutelle.

La Direction Générale de la Communication assure la gestion administrative du secteur, notamment le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'audiovisuel public, l'attribution des autorisations nécessaires à la création des établissements publics et privés de communication, les accréditations des personnels des médias aux manifestations publics, et des journalistes étrangers sur le sol gabonais. La DGCOM œuvre au développement des médias et de leurs contenus, dans l'optique de la promotion de l'image du Gabon, aux plans politique, économique, social, culturel, etc.

La gestion du Cinéma, par contre, est confiée à l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS), qui assure le suivi des dossiers techniques, la production cinématographique et la promotion du cinéma gabonais, tant sur le sol national qu'à l'étranger.

Le Direction Générale de la Communication, elle, accorde les accréditations et les autorisations de tournage sur le sol gabonais.

ACTION N° 2 : Normalisation et Régulation

La Direction Générale de la Communication assure la réglementation du secteur. Aussi, est-elle chargée de la rédaction de textes législatifs et réglementaires sur le secteur des médias et du cinéma: Code de la communication et autres ; textes d'application du Code de la Communication, etc. Pour sa part, le Conseil National de la Communication assure la régulation du secteur, conformément aux dispositions de la Constitution de la République gabonaise

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme Communication a une place centrale dans le développement humain du Gabon, afin de garantir une diversification des contenus, une meilleure diffusion sur le territoire et une plus grande liberté d'expression, il doit permettre une meilleure organisation des medias, faire évoluer la réglementation et normaliser le secteur.

Le programme est fortement marqué depuis 2010 par la Réforme de l'audiovisuel public, avec la mise en place de grands organismes opérateurs de l'Etat chargés d'assurer les grandes missions publiques en matière de communication et médias (radiodiffusion, télévision, gestion du cinéma...). L'administration centrale se recentre donc sur ses missions de pilotage de ces organismes, de coordination des différents programmes de modernisation et de normalisation du secteur.

Les principaux chantiers du programme pour les années à venir sont :

- La réforme du code de la communication, déjà en examen au niveau du gouvernement et dont les principales modifications concernent la dépenalisation des délits de presse, marquée par la suppression des peines d'emprisonnement, au profit des dédommagements pécuniaires
- Le déploiement national de la radio et de la télévision (mise en place des infrastructures et des contenus de Gabon télévision et radio Gabon, avec la création et lancement de chaînes généralistes et thématiques) ;
- La Médiamétrie des contenus audiovisuels (créer un établissement public à caractère scientifique, spécialisé dans la mesure de l'audience et les études marketing des medias audiovisuels et interactifs, avec pour mission de fournir une étude régulière des audiences des télévisions et radios) ;
- La mise en place du fonds d'aide à la production cinématographique de l'image et du son (adoption de trois textes : le 1er précise les attributions de l'IGIS, en relation avec la fondation du cinéma et de l'audiovisuel ; le 2ème approuve les statuts de la fondation ; le 3ème porte sur le fonds d'aide à la production, à la promotion cinématographique et de l'image animée, à mettre en place).

Au-delà de tous ces projets, le programme doit s'atteler à favoriser un bond qualitatif des contenus en appuyant les acteurs du secteur à la fois en termes de développement des compétences et d'aide technique et financière à la création de structures et au développement de projets. Pour cela, l'administration doit tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux documents nécessaires à la création de structures dans le secteur, en assouplissant les procédures, en leur accordant des facilités financières, les médias étant des aiguillons de la démocratie, développement humain et de l'Etat de droit.

Aujourd'hui, la Direction Générale de la Communication est en phase de transition. Beaucoup de ses anciennes missions ont été confiées à d'autres opérateurs qu'il faut désormais piloter. Les textes d'application des différents décrets ne sont pas encore tous adoptés. Tous ces projets impliquent une redéfinition plus claire des prérogatives de la Direction Générale de la Communication, qui connaît un grand déficit en cadres et dont de nombreux services demeurent sans responsables.

Les défis sont nombreux et les exigences des opérateurs, partenaires et autres usagers, pressantes. Cela nécessitera une organisation plus affinée du travail, pour garantir le traitement rapide des dossiers, grâce à un management plus efficaces des ressources humaines et une meilleure collaboration avec les différents responsables de l'administration

ENJEUX

- Garantir l'accès universel à l'information sur l'ensemble du territoire et accélérer par là le développement humain
- Promouvoir l'image du Gabon à l'étranger véhiculée par les médias à l'étranger
- Développer la contribution du secteur des médias à l'économie du pays

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Finaliser la révision du cadre législatif et réglementaire dans le champ du programme communication

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir suivi le processus d'adoption à 40% de loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré 6 textes d'applications de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir suivi le processus d'adoption à 60% des textes de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS) ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir élaboré et suivi le processus d'adoption à 60% du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Communication (DGCOM) ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir révisé 1 décret portant création de l'Agence Gabonaise de Presse (AGP) ;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir rédigé et fait adopter 100% du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1 ;

OBJECTIF N°2 : Promouvoir le cinéma Gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 50% de l'état des lieux des salles de cinéma;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 30% du répertoire des sites de tournage;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir produit 1 film étranger sur le territoire.

OBJECTIF N°3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

- Résultat annuel attendu 1 : Procéder à la mise en place effective de Gabon Télévision et avoir exécuté 60% de son business plan
- Résultat annuel attendu 2 : Procéder à la mise en place effective de Radio Gabon, avoir exécuté 60% de son business plan, et avoir remplacé 20% des émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir engagé la procédure de retour à l'Etat gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1, et avoir démarré à 20% le plan de restructuration
- Résultat annuel attendu 4 : Préparer la couverture médiatique des élections de 2016
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir élaboré la convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public

OBJECTIF N°4 : Améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse

- Résultat annuel attendu 1: Avoir redynamisé le réseau des correspondants de l'AGP sur l'ensemble du territoire ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir organisé 1 session de formation;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir mis en place à 30% les bureaux départementaux de l'AGP

OBJECTIF N°5 : Implémenter un système de mesure des audiences des radios et des télévision au Gabon d'ici 2017

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 100% du suivi du processus de signature de la convention de mise en place du projet ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir acheté 1 licence d'exploitation des données de mesure d'audience ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir organisé 2 ateliers de formation des professionnels de la communication ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé 6 enquêtes sur le terrain.

OBJECTIF N° 1 : Finaliser la révision du cadre législatif et réglementaire dans le champ du programme communication**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir suivi le processus d'adoption à 40% de loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré 6 textes d'applications de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir suivi le processus d'adoption à 60% des textes de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS) ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir élaboré et suivi le processus d'adoption à 60% du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Communication (DGCOM) ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir révisé 1 texte de décret portant création de l'Agence Gabonaise de Presse (AGP) ;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir rédigé et fait adopter 100% du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|--------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| 1. Taux de suivi du processus d'adoption de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise | % | N/A | 40% | N/A | 40% | 100% | 100% (2016) |
| 2. Nombre de textes d'application élaborés pour la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise | texte | N/A | N/A | N/A | 6 | 12 | 19 (2016) |
| 3. Taux de suivi du processus d'adoption des textes de l'IGIS | % | N/A | 60% | N/A | 60% | 100% | 100% (2016) |
| 4. Taux d'élaboration et de suivi de l'adoption du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la DGCOM | % | N/A | 60% | N/A | 60% | 100% | 100% (2016) |
| 5. Nombre de décret portant création de l'AGP | décret | N/A | N/A | N/A | 1 | N/A | N/A |
| 6. Taux d'élaboration du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1 | % | N/A | N/A | N/A | 100% | 100% | 100% (2015) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGCOM, IGIS, AGP, UNESCO, Africa n°1

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux de suivi du processus d'adoption de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise

Cet indicateur concerne le suivi que la Direction Générale de la Communication (DGCOM) déploiera, en vue de faire avancer le processus d'adoption du projet de loi au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement, du Conseil d'Etat, avant son acheminement à l'Assemblée Nationale. La cible de 40% s'explique par le fait que d'autres administrations interviennent sur ce dossier, donc influent sur son avancement.

Indicateur 2 : Nombre de textes d'application élaborés pour la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise

Avant l'aboutissement du projet de loi, la DGCOM disposera, en archives, d'un ensemble de projets de textes d'application, qu'il faudra simplement adapter au texte final, dans sa version définitive ;

Le chiffre de 6 textes ciblé est une indication modeste. Le chantier des textes d'applications est plus vaste, selon

nos experts et pourrait concerner une vingtaine de projets de textes.

Indicateur 3 : Taux de suivi du processus d'adoption des textes de l'IGIS

Les projets de textes introduits par le Ministère pour le compte de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS) se trouvent au Secrétariat Général du Gouvernement depuis 2013. Le suivi de leur avancement obéit aux mêmes contraintes que ceux indiqués pour l'indicateur n°1.

L'atteinte de l'objectif de 60% de taux d'avancement dépend de l'adoption des projets de décrets introduits, et de l'acheminement à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant fiscalité en matière de cinématographie.

Indicateur 4 : Taux d'élaboration et de suivi de l'adoption du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la DGCOM

Ce projet de décret est en chantier et doit être transmis, dans un délai raisonnable, au Secrétariat Général du Gouvernement, pour son adoption.

La cible des 60% indique le niveau de suivi que le DGCOM entend déployer en 2015. Mais le souhait serait que ce décret soit rapidement adopté, afin de faciliter l'organisation de cette administration stratégique.

Indicateur 5 : Taux d'avancement de la révision du décret portant création de l'AGP

Le Programme Communication, en 2015, va proposer un nouveau décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Presse (AGP). Le fonctionnement actuel de cette entité publique ne cadre plus avec le décret qui l'a créée en 1967. Le nouveau texte déterminera les nouvelles missions de l'Agence, en tant qu'établissement public, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière.

La cible arithmétique d'un (1) texte élaboré, constitue l'engagement du Programme à concrétiser urgemment ce projet, qui doit accompagner le redéploiement de l'Agence sur le territoire national.

Indicateur 6 : Taux d'élaboration du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1

Le groupe Africa n°1 est, en 2014, un groupe privé avec participation à 48% de l'Etat. La procédure de retour à l'Etat Gabonais du groupe est fortement sollicitée par le comité de privatisation. Le décret devant être élaboré a pour but de redéfinir le statut du groupe audiovisuel Africa n°1.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise

Avoir suivi le processus d'adoption de la loi

Textes d'applications de la loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise

- Prendre un arrêté portant création de la Commission de rédaction des textes d'application de la nouvelle loi
- Mettre en place de la Commission de rédaction des projets de textes d'application
- Inventorier les points devant faire l'objet de textes d'application
- Coordonner les travaux de rédaction des projets de textes d'application
- Mettre en forme les textes d'application
- Rédiger le rapport final des travaux de la Commission
- Archiver les projets de textes d'application par la DGCOM, en attendant la promulgation de la nouvelle loi

Textes de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS)

Suivre le processus d'adoption des textes présentés par l'IGIS :

- Décret portant création du Fonds d'aide à la Production audiovisuelle
- Décret portant création de la Fondation de l'audiovisuel
- Texte portant réorganisation de l'IGIS
- Statuts de l'IGIS
- Statut de la Fondation de l'audiovisuel
- Statuts du Fonds d'aide à la production audiovisuelle

Projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Communication (DGCOM)

Suivre le processus d'adoption du projet de décret définissant la nouvelle organisation de la Direction générale de la Communication.

Décret portant création de l'Agence Gabonaise de Presse (AGP)

Mettre en place et suivre les travaux de la Commission de rédaction du décret portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de Presse.

Nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1

Mettre en place et suivre les travaux de la Commission de rédaction du nouveau décret organisant le groupe audiovisuel Africa n°1.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS - opérateur) : l'IGIS a fait élaborer des textes, les a présentés, et s'occupe désormais du suivi de ces textes. L'IGIS rend compte au programme sur ses actions ;
- Agence Gabonaise de Presse (AGP - opérateur) : l'AGP participe à la Commission de rédaction du décret portant sur sa réorganisation ;
- Groupe audiovisuel Africa n°1 (groupe privé proposé au retour à l'Etat) : participe à la Commission de rédaction du décret portant sur sa réorganisation ;

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Apport et expertise en matière de communication, de publicité et de cinématographie.

OBJECTIF N° 2 : Promouvoir le cinéma gabonais à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 50% de l'état des lieux des salles de cinéma;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 30% du répertoire des sites de tournage;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir produit 1 film étranger sur le territoire ;

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux de réalisation de l'état des lieux des salles de cinéma | % | N/A | 50% | N/A | 50% | 75% | 100%(2017) |
| Taux de réalisation du répertoire des sites de tournage (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Maritime, Woleu-Ntem) | % | N/A | 30% | N/A | 30% | 60% | 100%(2017) |
| Nombre de films étrangers produits sur le territoire | film | N/A | 1 | N/A | 1 | 2 | 3(2017) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : IGIS

précisions méthodologiques :arithmétique

Indicateur 1 : Taux de réalisation de l'état des lieux des salles de cinéma

Cet indicateur concerne l'inventaire des salles de cinéma sur l'étendue du territoire per l'IGIS, en vue de la redynamisation des activités cinématographiques au Gabon.

Ce projet pourrait aboutir à des partenariats publics-privés, en ce qui concerne la réfection et la gestion des salles de cinéma qui auront retenu l'attention.

La cible de 50% est imposée à l'opérateur, pour la réalisation de l'inventaire dans au moins 5 des 9 provinces du pays.

Indicateur 2 : Taux de réalisation du répertoire des sites de tournage (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Maritime, Woleu-Ntem)

Dans l'optique de la promotion de l'image du Gabon à l'extérieur du pays, l'IGIS souhaite disposer, dans un délai assez raisonnable, d'un répertoire de sites potentiels de tournage de films.

A cet effet, un inventaire desdits sites est nécessaire, qui implique différents organismes, dont l'Agence Nationale des Parcs nationaux, avec laquelle, l'IGIS est déjà en partenariat.

La cible de 30% découle des difficultés déjà rencontrées en 2014 pour la réalisation de cet objectif, fautes de moyens. Le Programme mettra tout en œuvre pour que les trois provinces retenues pour 2015 soient effectivement prospectées et que des documents de promotions soient réalisés.

Indicateur 3 : Nombre de films étrangers produits sur le territoire

Cet indicateur montre l'intérêt de la destination Gabon en ce qui concerne la réalisation des œuvres cinématographiques étrangères. La cible de 1 film réalisé pourrait être largement dépassée, d'après les informations données par l'IGIS.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Organiser l'inventaire dans chacune des trois provinces
- Composer l'équipe et la former sur la méthode à appliquer pour l'inventaire ;
- Réaliser l'inventaire au niveau de la province de l'Ogooué-Ivindo ;
- Réaliser l'inventaire au niveau de la province de l'Ogooué-Maritime ;
- Réaliser l'inventaire au niveau de la province du Woleu-Ntem ;
- Rédiger le Rapport d'inventaire pour chaque province ; Analyser les rapports d'inventaire et formuler des propositions pour la réhabilitation et la construction des salles de cinéma dans les trois provinces pour la promotion des œuvres ;
- Communiquer et mettre en débat le rapport ;
- Adresser le Rapport au Ministre ;
- Organiser une communication vers les investisseurs potentiels.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Réalisation de l'Etat des lieux, sous le pilotage de la DG Communication, en vue de la redynamisation du secteur de la cinématographie.

OBJECTIF N° 3 : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Procéder à la mise en place effective de Gabon Télévision et avoir exécuté 60% de son business plan
- Résultat annuel attendu 2 : Procéder à la mise en place effective de Radio Gabon, avoir exécuté 60% de son business plan, et avoir réhabilité les émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir engagé la procédure de retour à l'Etat gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1, et avoir démarré à 20% le plan de restructuration
- Résultat annuel attendu 4 : Préparer la couverture médiatique des élections de 2016
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir élaboré 100% la convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public.

Remarques concernant Gabon Télévision et Radio Gabon

En 2014, les personnels issus de la RTG1 et 2 ont été répartis entre Gabon Télévision et Radio Gabon, par Arrêté ministériel. Le nouveau statut de ces deux opérateurs, qui sont des établissements publics de communication, oblige ces derniers à fonctionner de façon autonome, avec obligation de résultats.

Les business-plans de Radio Gabon et Gabon Télévision portent sur trois aspects.

1. L'aspect gestion managériale et financière

Jusqu' alors, les nouveaux établissements publics que sont Gabon Télévision et Radio Gabon, sont gérés par des Administrateurs Directeurs Généraux provisoires. Les Directions et les services fonctionnent jusqu'à ce jour sous l'ancienne organisation des RTG1 et 2, quoique les logos aient changé. Cela implique que les Conseils d'Administration fassent rapidement des propositions de nominations à la tutelle, afin qu'en 2015, ces entités puissent atteindre leur vitesse de croisière.

Par ailleurs, au-delà des financements de l'Etat, les nouvelles entités doivent pouvoir fonctionner sur la base de leurs ressources propres. Deux impératifs doivent ainsi être réalisés :

- D'une part, l'amélioration des offres des programmes ;
- D'autre part, la mise en place d'équipes marketing dynamique.

2. L'aspect technique

En 2015, le Programme souhaite entamer la résolution de l'aspect technique, à travers l'équipement des plateaux techniques de Gabon Télévision et des stations de Radio Gabon, dont les besoins sont exprimés dans le volet « Equipement » du présent PAP.

De plus, juin 2015 constitue la date butoir fixée par l'Union Internationale des Télécommunication (UIT), pour le passage de la Télévision analogique à la Télévision Numérique de Terre (TNT), ce qui sera pris en compte dans le choix et l'acquisition des équipements.

3. L'aspect ressources humaines

Avec l'obligation de résultats, il revient aux opérateurs de contractualiser leurs rapports avec les personnels. La cible vise à disposer, en 2015, des textes adoptés fixant le système de rémunération de leurs différents personnels.

D'autre part, afin de préparer les personnels à la migration technologique vers la TNT, le Programme mettra en œuvre des formations ciblées, qui concernent les différentes catégories de professionnels employés (journalistes, techniciens, producteurs). Un renforcement des capacités des personnels administratifs et financiers est aussi projeté, en vue d'améliorer le management des deux entités.

Remarque concernant Africa n°1

En 2015, il est souhaité que le groupe Africa n°1 devienne entièrement un opérateur de l'Etat en 2015. Il recevrait, dès lors, une subvention publique de financement. Toutes les actions concernant le plan de restructuration du groupe Africa n°1 seront donc réalisées dans le cadre du programme.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| 1. Taux d'exécution du business plan de Gabon Télévision | % | N/A | 90% | N/A | 60% | 100% | 100% (2016) |
| 2. Taux d'exécution du business plan de Radio Gabon | % | N/A | 90% | N/A | 60% | 100% | 100% (2016) |
| 3. Taux d'avancement de la procédure de retour à l'Etat Gabonais | % | N/A | N/A | N/A | 100% | | 100% (2015) |
| 4. Taux de mise en œuvre du plan de restructuration | % | N/A | N/A | N/A | 20% | 60% | 100% (2017) |
| 5. Nombre de correspondant provinciaux en place pour les élections 2016 | % | N/A | N/A | N/A | 18 | 18 | 18 (2015) |
| 6. Taux d'élaboration de la convention collective portant rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public | % | N/A | N/A | N/A | 100% | 100% | 100% (2015) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Gabon Télévision et Radio Gabon

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'exécution du business plan de Gabon Télévision

Indicateur 2 : Taux d'exécution du business plan de Radio Gabon

Indicateur 3 : Taux d'avancement de la procédure de retour à l'Etat Gabonais

Indicateur 4 : Taux de mise en œuvre du plan de restructuration

Indicateur 5 : Nombre de correspondant provinciaux en place pour les élections 2016

Indicateur 6 : Taux d'élaboration de la convention collective portant rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public

Pour tous ces indicateurs, le taux d'avancement du projet sera mesuré suivant le niveau d'avancement des actions qui y sont relatives, présentées dans la partie suivante.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Procéder à la mise en place effective de Gabon Télévision et avoir appliqué 60% de son business plan

Volet Gestion financière et managériale du Business plan :

- Avoir réalisé un dossier de désignation des responsables de Gabon Télévision, portant sur la nomination des nouveaux Directeurs techniques
- Avoir mis en place une nouvelle offre des programmes de Gabon Télévision pour les chaînes

thématiques

- Avoir commencé la mise en place d'équipes marketing dynamiques

Volet Technique du Business Plan :

- Avoir acquis et installé les plateaux techniques numériques pour Gabon Télévision, en vue de préparer le basculement à la Télévision Numérique de Terre (TNT) ;

Volet Ressources Humaines du Business Plan :

- Former les personnels (équipes techniques, journalistes, producteurs, personnel administratif) dans le cadre de la réforme et du basculement à la TNT lors de 2 sessions de formation ;
- Avoir fait signer par Gabon Télévision 50% des contrats de travail
- Avoir élaboré, pour chaque corps de métier, des conventions particulières portant système de rémunération des personnels de Gabon Télévision ;
- Avoir engagé le processus de règlement du plan social pour les personnels issus de la RTG1 et RTG2 ;

Procéder à la mise en place effective de Radio Gabon, avoir appliqué 60% de son business plan, et avoir réhabilité les émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale et des stations provinciales Radio Masuku et Radio 9

Volet Gestion financière et managériale du Business plan :

- Avoir réalisé un dossier de désignation des responsables de Radio Gabon, portant sur la nomination des nouveaux Directeurs techniques.
- Avoir mis en place une nouvelle offre des programmes de Radio Gabon pour les chaînes thématiques ;
- Avoir commencé la mise en place d'équipes marketing dynamiques

Volet Technique du Business Plan :

- Avoir commandé et installé 5 émetteurs FM numériques de Radio Gabon nationale
 - Avoir réceptionné les 16 émetteurs de 1 KW, pour l'équipement des 9 capitales provinciales en moyens de réception de Radio Gabon nationale par Télédiffusion du Gabon ;
 - Avoir suivi le processus d'installation et de mise en service par Télédiffusion du Gabon des nouveaux émetteurs de Radio Gabon nationale.
- Avoir commandé et installé 2 émetteurs FM de la station provinciale Radio Masuku
 - Avoir réceptionné les 2 émetteurs de 1 kW, pour l'équipement de Radio Masuku, station de radio provinciale par Télédiffusion du Gabon.
 - Avoir suivi le processus d'installation et de mise en service par Télédiffusion du Gabon des 2 nouveaux émetteurs de Radio Masuku ;
- Avoir commandé et installé 2 émetteurs FM de la station provinciale Radio 9 ;
 - Avoir réceptionné les 2 émetteurs de 1 kW, pour l'équipement de Radio 9, station de radio provinciale par Télédiffusion du Gabon ;
 - Avoir suivi le processus d'installation et de mise en service par Télédiffusion du Gabon des 2 nouveaux émetteurs de Radio 9.
- Avoir acquis et installé 2 plateaux techniques numériques pour Radio Gabon, en vue de préparer le basculement à la Télévision Numérique de Terre (TNT) ;

Volet Ressources Humaines du Business Plan :

- Former les personnels (équipes techniques, journalistes, producteurs, personnel administratif) dans le cadre de la réforme et du basculement à la TNT lors de 4 sessions de formation ;
- Avoir fait signer par Radio Gabon 100% des contrats de travail
- Avoir élaboré, pour chaque corps de métier, des conventions particulières portant système de rémunération des personnels de Radio Gabon
- Avoir engagé le processus de règlement du plan social pour les personnels issus de la RTG1 et RTG2 ;

Avoir engagé la procédure de retour à l'Etat Gabonais du groupe audiovisuel Africa n°1, et avoir démarré à 20% le plan de restructuration

- Avoir rédigé une note relative à la nomination de la nouvelle équipe managériale du groupe Africa n°1 (Conseil d'Administration, Direction Générale, Directions techniques, etc.)
- Avoir obtenu un nouvel organigramme de la part du conseil d'administration du groupe Africa n°1 ;
- Avoir réhabilité deux étages du siège d' Africa n°1, en vue de l'installation de la Télévision Panafricaine ;
- Avoir préparé les Termes de références pour l'équipement de la Radio Panafricaine Africa n°1 ;
- Avoir mis en place le processus d'appel d'offres pour l'équipement de la Télévision Panafricaine Africa n°1 ;

Préparer la couverture médiatique des élections de 2016

- Avoir suivi le processus de mise en place du réseau des correspondants provinciaux par Gabon Télévision et Radio Gabon et préparer l'échéance électorale 2016 ;

Avoir élaboré la Convention collective portant système de rémunération de l'ensemble du personnel du secteur de l'audiovisuel public

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Gabon Télévision et Radio Gabon (opérateurs) : réalisation de leurs business plan respectifs sous le pilotage du programme ;
- Groupe audiovisuel Africa n°1 (groupe privé proposé au retour à l'Etat) : réalisation de son plan de restructuration sous le pilotage du programme ;
- Télédiffusion du Gabon (opérateur) : Mise en place des infrastructures (émetteurs, ...).

OBJECTIF N° 4 : Améliorer les flux d'information et la couverture nationale de l'Agence Gabonaise de Presse

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1: Avoir redynamisé 70% du réseau des correspondants de l'AGP sur l'ensemble du territoire ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir organisé 2 sessions de formation;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir renégocié 2 partenariats
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir mis en place 30% des bureaux départementaux de l'AGP ;

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux Redynamisation du réseau des correspondants de l'AGP sur l'ensemble du territoire | % | N/A | N/A | N/A | 70% | 100% | 100%(2016) |
| Nombre de sessions de formation organisés | session | 1 | 2 | N/A | 2 | 3 | 4(2017) |
| Nombre de partenariats renégociés | Partenariat | N/A | 2 | N/A | 2 | 2 | 2(2015) |
| Taux d'avancement de la mise en place des bureaux de l'AGP | % | 0% | 30% | N/A | 30% | 60% | 100%(2016) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : AGP

précisions méthodologiques : Décompte

Indicateur 1 : Taux de Redynamisation du réseau des correspondants de l'AGP sur l'ensemble du territoire

Cet indicateur mesure le nombre de provinces du Gabon où l'AGP dispose d'un bureau fonctionnel avec du personnel et des équipements en place, divisé par le nombre de provinces au Gabon (9). La cible pour 2015 est de redynamiser 70% des provinces, soit sept (7) provinces.

Indicateur 2 : Nombre de sessions de formation organisés

L'Agence Gabonaise de Presse, dans son ambition de se positionner comme fournisseur de l'information sur le Gabon, au sens le plus large du terme, procède, depuis 2013, à la redynamisation de ses bureaux provinciaux et projette de se déployer dans les départements.

Pour y parvenir, l'Agence souhaite organiser, en 2015, deux sessions de formation.

Indicateur 3 : Nombre de partenariats renégociés

Alors que le contrat entre l'AGP et l'Agence France Presse connaît quelques difficultés dans son exécution, la partie gabonaise n'ayant pas pu honorer sa part de contrat depuis 2009, l'Agence Gabonaise de Presse a inscrit au PAP 2014, l'objectif de multiplier ses sources d'information internationales.

Aussi, en 2015, des contrats de partenariats sont envisagés ou renégociés avec des Agences telles que : Chine nouvelle, MAP (Agence de Presse marocaine), Reuters, etc.

Indicateur 3 : Taux d'avancement de la mise en place des bureaux de l'AGP

L'AGP entend mettre en place des bureaux départementaux. Pour 2015, trois bureaux sont projetés dans les localités suivantes :

- Bitam, ville-frontière du Gabon avec le Cameroun et la Guinée Equatoriale ;
- Ndjolé, au cœur du pays, dans le Moyen-Ogooué, carrefour important du trafic des personnes et des biens

- entre les différentes provinces ;
- Gamba, ville pétrolière et pôle avancée de développement du Sud du Gabon.

Des équipements ont été sollicités à cet effet (voir tableau des dépenses d'équipement).

Les dispositions à prendre ne nécessitant pas la réalisation, dans un premier temps, d'investissements immobiliers lourds, ce projet devrait aboutir rapidement. D'où la cible de 90% pour 2015.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Initier un nouveau décret portant organisation de l'Agence Gabonaise de Presse ;
- Procéder à l'inventaire des abonnés de l'AGP et faire l'Etat des lieux des installations y afférents ;
- Renouveler la signature des contrats d'abonnements des utilisateurs avec l'AGP ;
- Finaliser la conclusion des partenariats avec des agences de presse internationales ;
- Renouveler le partenariat avec l'Agence France Presse ;
- Organiser des séminaires de formation pour les agents ;
- Assurer la mise en place des bureaux AGP à Bitam, Ndjolé et Mayumba.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Définition des besoins et organisation des sessions de formation ;
- mise en œuvre effective de la restructuration par l'Agence Gabonaise de Presse.

OBJECTIF ANNUEL N° 5 : Implémenter un système de mesure des audiences des Radios et des Télévisions au Gabon d'ici 2017

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 90% du suivi du processus de signature de la convention de mise en place du projet ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir acheté 1 licence d'exploitation des données de mesure d'audience ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir organisé 0 atelier de formation des professionnels de la communication ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé 0 enquête sur le terrain.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|---|---------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'avancement du processus de signature de la convention de mise en place du projet | % | N/A | 90% | N/A | 90% | 100% | 100%(2017) |
| Nombre de licence d'exploitation des données de mesure d'audience acheté | licence | N/A | 1 | N/A | 1 | N/A | N/A |
| Nombre d'ateliers de formation des professionnels de la communication organisés | atelier | N/A | 100 | N/A | 0 | N/A | 300(2017) |
| Nombre d'enquêtes réalisés | enquête | N/A | 100 | N/A | 0 | N/A | 300(2017) |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Médiamétrie de France et O média

Précisions méthodologiques : arithmétique

Indicateur 1 : Taux d'avancement du processus de signature de la convention de mise en place du projet

Cette action restera à un taux de réalisation de 0% à l'échéance du 31 décembre 2015, aucune activité n'ayant été retenue pour cet exercice budgétaire ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en application la convention de cession des données au le Ministère par le prestataire.
- Valider l'échantillon de l'enquête de Médiamétrie par le Ministère de l'Economie numérique, de la Communication et de la Poste, le Ministère de l'Economie et le partenaire ;
- Superviser l'étude sur le terrain par le Comité de pilotage ;
- Mettre à la disposition du MENCP les résultats des enquêtes par Omédia Gabon ;
- Communiquer les résultats de la vague 1 de l'étude de Médiamétrie aux autorités ;
- Participer à la session de benchmarking du modèle marocain à Casablanca ;
- Participer au salon mondial des audiences dans le pays désigné par les instituts de mesure.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Le groupe Médiamétrie et O média est chargé de la réalisation de cet objectif.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

| Actions et titres | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|---------------------------------|------------------------|------------------------------|-----------------------|
| | Ouvertes en LF (1) pour 2014 | Demandées pour 2015 | Votés en LF (1) pour 2014 | Demandés pour 2015 |
| N°10.423.1 : Gestion des médias et du cinéma | 2 931 398 766 | 4 585 312 554 | 2 931 398 766 | 4 585 312 554 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 339 294 000 | 457 633 000 | 339 294 000 | 457 633 000 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 1 189 670 064 | 1 155 000 000 | 1 189 670 064 | 1 155 000 000 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 902 434 702 | 1 515 586 754 | 902 434 702 | 1 515 586 754 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 500 000 000 | 1 450 000 000 | 500 000 000 | 1 450 000 000 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N°10.423.2 : Normalisation et Régulation | 7 092 800 | 7 092 800 | 7 092 800 | 7 092 800 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 7 092 800 | 7 092 800 | 7 092 800 | 7 092 800 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total pour le programme | 2 938 491 566 | 4 585 312 554 | 2 938 491 566 | 4 585 312 554 |
| <i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 339 294 000 | 457 633 000 | 339 294 000 | 457 633 000 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 1 196 762 864 | 1 162 092 800 | 1 196 762 864 | 1 162 092 800 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 902 434 702 | 1 515 586 754 | 902 434 702 | 1 515 586 754 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 500 000 000 | 1 450 000 000 | 500 000 000 | 1 450 000 000 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

| Emplois de l'administration | Effectifs | | | | | Total |
|---|------------------|-------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------------|-----------|
| | Réalisation 2013 | Ouverts en LF pour 2014 | Répartition prévisionnelle 2015 | | | |
| | (1) | (a) | Prévisions de sorties | Prévisions d'entrées | Ecart (entrées - sorties) | |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4 | | 32 | 0 | 0 | 0 | 32 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | | 0 | | | | |
| Catégorie A (s2) | | 16 | 0 | 0 | 0 | 16 |
| Permanents | | 16 | 0 | 0 | 0 | 16 |
| Non permanents | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | | 12 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| Permanents | | 12 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| Non permanents | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Permanents | | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Non permanents | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | | 20 | 0 | 0 | 0 | 20 |
| Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t | | 52 | 0 | 0 | 0 | 52 |

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

| Emplois rémunérés | Effectifs | | |
|---|----------------------|----------------|----------------|
| | Réalisation 2013 (1) | Prévision 2014 | Prévision 2015 |
| Operateur GABON TELEVISION | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 311 | 311 | 263 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 80 | 80 | 73 |
| Total pour l'opérateur | 391 | 391 | 336 |
| Operateur RADIO GABON | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 210 | 210 | 197 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 29 | 29 | 53 |
| Total pour l'opérateur | 139 | 139 | 250 |
| Operateur AGENCE GABONAISE DE PRESSE | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 23 | 23 | 33 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 101 | 101 | 65 |
| Total pour l'opérateur | 124 | 124 | 98 |
| Operateur INSTITUT GABONAIS DE L'IMAGE ET DU SON (IGIS) | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 48 | 48 | 52 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 11 | 11 | 0 |
| Total pour l'opérateur | 59 | 59 | 52 |
| OPERATEUR AFRICA N°1 | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 2 | 2 | 1 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 78 | 78 | 79 |
| Total pour l'opérateur | 80 | 80 | 80 |
| Total pour le programme | 713 | 713 | 816 |

- (1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente
- (2) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

| | 2014 Réalisation | | 2015 Prévision | | Ecart entre 2015 et 2014 | |
|--|---------------------|----------------------|-------------------|----------------------|---|---|
| | Effectifs (1) | Coût total (2) | Effectifs (1) | Coût total (2) | Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014) | Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014) |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4 | 43 | 249 656 856 | 43 | 249 656 856 | 0 | 0 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | 0 | | 0 | | 0 | 0 |
| Catégorie A (s2) | 16 | 140 369 496 | 16 | 140 369 496 | 0 | 0 |
| Permanents | 16 | 140 369 496 | 16 | 140 369 496 | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | 12 | 82 529 496 | 12 | 82 529 496 | 0 | 0 |
| Permanents | 12 | 82 529 496 | 12 | 82 529 496 | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | 4 | 26 757 864 | 4 | 26 757 864 | 0 | 0 |
| Permanents | 4 | 26 757 864 | 4 | 26 757 864 | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | 11 | 42 636 000 | 11 | 42 636 000 | 0 | 0 |
| Emplois des opérateurs (u) | 912 | 4 831 190 610 | 928 | 4 895 532 660 | 16 | 64 342 050 |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3) | 543 | 2 317 022 986 | 557 | 2 381 365 036 | 14 | 64 342 050 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4) | 369 | 2514167624 | 371 | 2514167624 | 2 | 0 |
| Total pour le programme (v) = s + t + u | 988 | 5 123 483 466 | 1004 | 5 187 825 516 | 16 | 64 342 050 |

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p51), ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p52)
- (2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée (voir p50)
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

| Besoins de recrutement | | | | | Justification |
|------------------------|-----------------------|--------|---------------|---------------|---|
| Priorité | Métier / Fonction | Nombre | Dont internes | Dont externes | |
| 1 | Journaliste | 1 | 1 | 0 | Renforcement des effectifs et recherche de spécialisations(opérateur) |
| 2 | Assistant Journaliste | 1 | 1 | 0 | Renforcement des effectifs |
| 3 | Agent de production | 3 | 3 | 0 | Renforcement des effectifs |
| 4 | Technicien | 1 | 1 | 0 | Renforcement des effectifs |
| 5 | Relations publiques | 1 | 1 | 0 | Développement de la vision managériale |
| 6 | Opératrice de saisie | 1 | 1 | 0 | Renforcement des équipes techniques |
| 7 | Monteurs | 2 | 2 | 0 | Renforcement des équipes techniques |
| 8 | Réalisateurs | 2 | 2 | 0 | Renforcement des équipes techniques |
| 9 | Caméraman | 1 | 1 | 0 | Renforcement des équipes techniques |
| 10 | Scénographe | 1 | 1 | 0 | Renforcement des équipes techniques |

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|--|--|--------------------|--------------------|--|
| 1. Dépenses de biens et services obligatoires | Dettes sur les actions engagées | 0 | 48.887.235 | Factures Journée mondiale de la liberté de la presse: 850.000 FCFA+1.393.120FCfA+1.800.000 FCFA+2.000.000 FCFA+2.000.000 FCA+377.000 FCFA; Avenant au contrat de consultation Etat gabonais et société Advertising Arts S.P.R.L.: 11.790.000 FCFA - Lancement officiel du projet GAM (Gabon Audiences Médias): 3.600.000 FCFA+1.885.480 FCFA+370.593,21+2.669.500 FCFA; - Rédaction du nouveau Code de la Communication: Charges: 13.741.100(restauration) +25.000.000 (honoraires Commissaires) |
| | Dettes Journées Mondiale de la Radio | 0 | 1 994 200 | Facture Brodor du 07/07/14 |
| | Convention nettoyage Bat. (Georges Rawiri) | 43 945 000 | 43 945 000 | Convention |
| | Contrats de partenariats de Gabon Télévision | 25 000 000 | 25 000 000 | Partenariats avec l'AFP et CFI pour la réception des contenus par Gabon Télévision |
| | Contrats de partenariats de Radio Gabon | 25 000 000 | 25 000 000 | Partenariats avec l'AFP et CFI pour la réception des contenus par Radio Gabon |
| | Abonnement de presse Gabon Télévision | 4 800 000 | 4 800 000 | Pour Gabon Télévision de journaux |
| | Abonnement de presse Radio Gabon | 4 800 000 | 4 800 000 | Pour Radio Gabon de journaux |
| | Location Bureaux et Bat. Administratifs de l'IGIS | 24 426 000 | 24 426 000 | Contrats de bail (Indivision LEPEBY, avenant N°1 du 26 décembre 2011; Avenant n°2 signé avec Madame Laurence Paulette NZANG Epouse OKOUAGHE du 01 octobre 2013) |
| | Dettes d'impression de Gabon Matin vis-à-vis de Multipress Gabon | 0 | 75 642 000 | Cf.: -Factures n°1440090 du 31/07/2014 et -Facture n°1450089 du 31/07/2014 |
| Total | | 530 825 601 | 254 494 435 | |

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|--|--|---------------|---|--|
| 2. Dépenses de biens et services indispensables | Radio Gabon | | | |
| | Conseils d'Administration | 0 | 30 000 000 | 2 Conseils, à raison de 15000 000 FCFA par session |
| | Location Equipement de communication | 10 000 000 | 10 000 000 | Location des canaux de diffusion des grands événements nationaux et internationaux (sportifs, culturels, etc.): lignes spécialisées (Wi max, fibre optique, faisceaux hertziens) |
| | Equipement et fournitures audiovisuels | 31 828 160 | 21 828 160 | Achat matériels techniques et, consommables divers; |
| | Frais de diffusion | 25 761 000 | 25 761 000 | Achat de programmes et de contenus nationaux et internationaux; |
| | Frais de production | 79 200 000 | 40 200 000 | Rémunération des producteurs d'émission, dans le cadre de l'animation des programmes |
| | Frais de régie radio | 20 000 000 | 10 000 000 | Acquisition de consommables et de petit équipement des studios |
| | Papeterie | 7 286 400 | 7 286 400 | Fonctionnement de l'administration |
| | Carburant | 17 708 160 | 17 708 160 | Carburant appareils, Véhicules de fonction, de service, de liaison et de reportages |
| | Séminaires et colloques | 0 | 5.000.000 | Financement de 2 sessions de formation des personnels, soit 2 500 000 CFA par session |
| | Fournitures informatiques | 7 578 000 | 7 578 000 | Fonctionnement administration et fournitures Conseil d'Administration |
| Fournitures de bureaux diverses | 12 472 800 | 12 472 800 | Fonctionnement administration et fournitures Conseil d'Administration | |

| | | | |
|---|-----------------------------|-------------|---|
| E & R – équipement informatique | 3 000 000 | 3 000 000 | Fonctionnement administration et Conseil d'Administration (rubrique non intégrée à la Direction Générale de Gabon Télévision) |
| E & R – véhicules de fonction et administratifs | 2 500 000 | 2 500 000 | Fonctionnement administration et Conseil d'Administration (en tenant compte du parc général) |
| E & R – Equipements divers de haute technologie | 5 000 000 | 5 000 000 | Fonctionnement administration |
| E & R – Ascenseurs bâtiment administratifs | 7 903 750 | 7 903 750 | Fonctionnement administration |
| E & R – Climatisation de bureaux et bâtiment administratifs | 7 903 750 | 7 903 750 | Fonctionnement administration |
| E & R – installation électriques de bureaux et bâtiment administratif | 4 157 500 | 4 157 500 | Fonctionnement administration |
| E & R – bureaux et bâtiments administratif | 2 500 000 | 2 500 000 | Fonctionnement administration |
| Frais de missions hors du Gabon | 3 600 000 | 3 600 000 | 1 ou deux personnes |
| Frais de déplacement hors du Gabon | 2 410 800 | 2 410 800 | 1 ou deux personnes |
| Frais de mission au Gabon | 950 000 | 950 000 | Tenir compte du déploiement national du Radio Gabon |
| Gabon Télévision | | | |
| Conseils d'Administration | 0 | 30 000 000 | 2 Conseils, à raison de 15 000 000 FCFA par session |
| Location Equipement de communication | 0 | 5 000 000 | Achats de signaux pour la diffusion de grands événements internationaux (sportifs, culturels, etc.). |
| Fournitures audiovisuelles | 80 303 200 | 60 303 200 | Location de contenus extérieurs (émissions, programmes événementiels) |
| Frais de diffusion | 40 000 000 | 40 000 000 | Location lignes spécialisées (Wi max, fibre optique, faisceaux hertziens) |
| Frais de production | 150 000 000 | 100 000 000 | Rémunération des producteurs d'émission, dans le cadre de l'animation des programmes |
| Acquisition de consommables et de petits équipements des studios et réalisation de décors | 29 000 000 (frais de régie) | 19 000 000 | Consommables vidéo et audio : 15.000.000 FCFA. réalisation des décors: 4.000.000 FCFA. |
| Fret maritime | 9 000 000 | 9 000 000 | Réception de matériels de radiodiffusion |
| Papeterie | 7 773 600 | 7 773 600 | Fonctionnement administration et fournitures Conseil d'Administration |
| Fournitures informatiques | 7 578 000 | 7 578 000 | Fonctionnement administration et fournitures Conseil d'Administration |
| Fournitures de bureaux diverses | 12 472 800 | 12 472 800 | Fonctionnement administration et fournitures Conseil d'Administration |
| E & R – équipement informatique | 3 000 000 | 3 000 000 | Fonctionnement administration et Conseil d'Administration (rubrique non intégrée à la Direction Générale de Gabon Télévision) |
| E & R – véhicules de fonction et administratifs | 2 500 000 | 2 500 000 | Fonctionnement administration et Conseil d'Administration (en tenant compte du parc général) |
| E & R – Equipements divers de haute technologie | 5 000 000 | 5 000 000 | Fonctionnement administration |
| E & R – Ascenseurs bâtiment administratifs | 7 903 750 | 7 903 750 | Fonctionnement administration |

| | | | | |
|--|-------------------|-------------------|--|---|
| E & R – Climatisation de bureaux et bâtiment administratifs | 7 903 750 | 7 903 750 | Fonctionnement administration | |
| E & R – installation électriques de bureaux et bâtiment administratif | 4 157 500 | 4 157 500 | Fonctionnement administration | |
| E & R – bureaux et bâtiments administratif | 2 500 000 | 2 500 000 | Fonctionnement administration | |
| Frais de missions hors du Gabon | 3 600 000 | 3 600 000 | Prévoir au moins le déplacement de deux personnes | |
| Frais de déplacement hors du Gabon | 2 410 800 | 2 410 800 | Prévoir au moins le déplacement de deux personnes | |
| Frais de mission au Gabon | 950 000 | 950 000 | Compte tenu du déploiement national du Groupe audiovisuel | |
| Frais de déplacement au Gabon | 300 000 | 300 000 | Compte tenu du déploiement national du Groupe audiovisuel | |
| Carburant | 43 474 120 | 23 474 120 | Carburant appareils et équip. bât. Institutionnels, Véhicules de fonction, administratifs, de liaison et de reportages | |
| Séminaires et colloque | 0 | 5.000.000 | Financement de 2 sessions de formation des personnels, soit 2 500 000 CFA par session | |
| IGIS | | | | |
| Service et frais de Production | 240 000 000 | 140 000 000 | Conception/Ecriture | 12 000 000 |
| | | | Droits d'auteurs | 15 000 000 |
| | | | Préparations de tournages | 10 000 000 |
| | | | Tournages | 73 000 000 |
| | | | Postproduction | 30 000 000 |
| Equipement et fournitures audiovisuels | 12 000 000 | 12 000 000 | Station IMAC, caméra XDCAM, récepteur HF et accessoires | Facture DV international n°FA20140828 du 27 août 2014 |
| Promotion du cinéma | 21 099 000 | 21 099 000 | Escales documentaires | 15 000 000 |
| | | | FESPACO | 20 000 000 |
| | | | Festival de Cannes | 20 000 000 |
| DGCOM | | | | |
| Fonctionnement DGCOM | 71 463 516 | 60 463 516 | Papeterie : 4 808 400 FCFA (DGCOM, DCOM, DR et Centres d'information) Fournitures informatiques : 1647616 FCFA Carburant - véhicules divers : 3 830 000 FCFA Frais de missions au Gabon: 4 000 000 FCFA Frais de missions hors du Gabon: 10 000 000 FCFA Frais de déplacements missions au Gabon: 2 437 500 FCFA Frais de déplacements hors du Gabon: 8 240 000 FCFA E&R véhicules: 500 000 FCFA (véhicule DG: 250 000 FCFA; véhicule DGA: 250 000 FCFA) Pilotage du Programme : Missions, Restauration réceptions et autres : 25 000 000 FCFA | |
| Commission Nationale de la Carte professionnelle de presse | 39 000 000 | 39 000 000 | organisation de deux (2) sessions statutaires annuelles, soit 19.500.000 de dépenses par session, conformément à la loi n° 12/2001 portant Code de la Communication en République gabonaise | |
| Rédaction des textes d'application de la loi relative à la liberté de la Communication | 0 | 16 783 305 | Gestion des travaux de rédaction des textes d'application: location d'une salle pendant trois mois: 500 000 x 3 = 1 500 000 FCFA; logistique: 10 000 000 FCFA Restauration: 42 000 000 FCFA; Honoraires des commissaires: 16 500 000 | |

| | | | | | |
|--|---|---------------|---------------|--|--|
| | 2 Documentaires pour la Promotion de l'image du Gabon | 0 | 19 283 304 | Facture pro forma La Plume d'or, n° 00055/DG/FBM/08/14 (pré-production, production et postproduction) | |
| | Publi-reportages dans les médias audiovisuels et écrits | 11 381 400 | 11 381 400 | Facture pro forma La Plume d'or n° 00056/DG/FBM/08/14: Placement de la publicité du Ministère de l'Economie numérique, de la Communication et de la poste dans les médias locaux et internationaux | |
| | | 2 284 058 558 | 907598365 | | |
| | | 2 814 884 159 | 1 162 092 800 | | |

DEPENSES DE TRANSFERTS

| Type de transfert | Nature du dispositif de transfert | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 |
|-------------------------|---|-------------------|----------------------|--|
| Dépenses de transferts: | Cotisations internationales (MENCP) | 21 250 000 | 21 250 000 | (URINA: 11 250 000 FCFA; CIRTEF: 10 000 000 FCFA) |
| | Droits des organismes professionnels (Africa n°1) | 19 100 000 | 19 100 000 | CIRTEF/URTA |
| | Subvention à l'IGIS | 48 000 000 | 150 000 000 | |
| | Subvention à l'AGP | 347 434 702 | 600 000 000 | CF. Plan d'utilisation AGP |
| | Aide à la presse | 0 | 484 000 000 | Soutien à la presse écrite et à la presse en ligne |
| | Gabon Télévision | 0 | 150 000 000 | Numérisation des plateaux techniques |
| | Radio Gabon | 0 | 91 236 754 | Numérisation des stations |
| Total | | 40 350 000 | 1 515 586 754 | |
| Total Global | | 40 350 000 | 1 515 586 754 | |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Projets | Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition | Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin) | Coût global du projet | Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx) | Financements extérieurs pour 2015 | Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx) |
|--|--|--|-----------------------|--|-----------------------------------|---|
| Fondation de l' audiovisuel et du Cinéma | Non | | 400 000 000 | 1 000 000 000 | 0 | 400 000 000 |
| Télévision panafricaine Africa n° 1 | Non | 3 ans+3 ans | 2.960.000.000 | 1 900 000 000 | 0 | 800 000 000 |
| Entretien & Réparation émetteurs TV/FM 1 | Non | 1 an | 456.000.000 | 0 | 0 | 250.000.000 |
| Total global | - | | 5 274 000 000 | 2 900 000 000 | 0 | 1 450 000 000 |

PROGRAMME POSTE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme poste assure le déploiement du réseau postal gabonais. Il vise aussi, à mettre à la disposition du public un service postal universel de qualité, accessible à tous même en zone rural et un éventail diversifié, fiable et moderne des services postaux financiers. A cet effet, le service public des postes devrait être un instrument efficace d'aménagement du territoire national.

Le Programme Poste est porté par la Direction Générale de la Poste, le responsable de programme est Monsieur **François MVELE NSAH**.

La direction générale de la poste assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de poste. A ce titre, elle est notamment chargée :

- D'élaborer et de veiller a la mise en œuvre des politiques en matière de la poste ;
- D'assurer, conformément aux dispositions des textes en vigueur, la coordination des Activités du secteur de la poste ;
- De permettre l'accès de tous au service public de la poste ;
- De proposer et de mettre a la disposition du secteur de la poste le cadre juridique nécessaire à son fonctionnement ;
- De gérer les relations internationales dans le domaine de la poste ;
- D'assurer la tutelle technique des établissements et organismes du secteur de la poste ;
- De veiller au respect, par les operateurs du secteur, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire.

Les opérateurs associés dans la mise en œuvre du programme Poste sont l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) pour toutes les questions concernant la régulation du secteur postal et la Poste SA, chargée de mettre en œuvre le déploiement des services postaux et financiers.

Préalablement au déploiement du réseau, il convient de recenser les équipements existants, d'en évaluer le coût et de faire des propositions de déploiement du réseau existant. Par ailleurs, une actualisation du cadre réglementaire et juridique du secteur postal est nécessaire.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Normalisation et régulation

Cette action permet :

- De doter le secteur postal d'un cadre légal, adapte en amélioration continue, propice a l'exercice des activités novatrices tel que le courrier hybride a travers la réalisation d'études de marche sectorielles qui puissent répondre aux besoins des clients et acteurs ;
- De renforcer la capacité des operateurs a mettre en œuvre et a gérer le service universel.

Cette action est réalisée par la direction de la réglementation et la direction des organismes et sociétés.

La direction de la réglementation est chargée notamment :

- De veiller au respect de la réglementation, des procédures et des normes de travail ;
- d'élaborer et de mettre a la disposition du secteur une réglementation appropriée ;
- De proposer des mesures visant a améliorer la réglementation nationale du secteur ;
- De Suivre La Gestion Des Contentieux.

Les 3 services de la direction de la réglementation sont :

- Le service juridique ;
- Le service de la réglementation du secteur postal ;
- Le service des relations avec les organismes de régulation.

La Direction Des Organismes Et Des Sociétés Est Notamment Chargée D'assurer La Coordination Des Activités Des Organismes Et Etablissements Relevant Des Services Du Ministère. Elle Est Composée :

- Du service des relations avec les organismes et sociétés ;
- Du service de suivi de l'opérateur principal ;

- Du service des relations avec les autres opérateurs.

Le responsable du Budget opérationnel de programme "normalisation et régulation" est : Monsieur **DIEUDONNENZIGOU MAVOUROULOU**

Le responsable de l'unité opérationnelle "réglementation" est Monsieur : PHILIPPE BOUDZANGA MAVIAMBA

Le responsable de l'unité opérationnelle "régulation" est Monsieur : EUGENE REMBENDAMBIA

Le responsable de l'unité opérationnelle "relation opérateurs" est Monsieur : EMILE ANDOUNG EBOME

ACTION N° 2 : Développement des services postaux

L'action développement des services postaux entend :

- Introduire les technologies de l'information et de la communication (tic) dans l'exploitation des bureaux de poste et de développer leur présence sur le territoire national, notamment en zone rurale.
- moderniser et diversifier les produits et les services postaux ;
- Stimuler la croissance du marché avec l'introduction des nouvelles technologies ;
- Favoriser le développement des produits et services physiques ;
- Electroniques et financiers innovants ;
- Améliorer la qualité du service, la fiabilité et l'efficacité des réseaux postaux ;
- Accroître la coopération sous régionale et internationale ;
- Partager l'expertise et l'information afin de favoriser la coopération entre partenaires.

Cette action est portée par la direction de la poste et la direction des organismes et sociétés.

La Direction de la Poste est notamment chargée :

- D'élaborer et de mettre à la disposition du secteur une réglementation appropriée ;
- De s'assurer de l'application de cette réglementation, sous réserve des compétences de l'Autorité de Régulation de la Poste ;
- De proposer et de conduire la réforme postale au plan national ;
- De veiller à l'application des recommandations des organisations et organismes régionaux et internationaux.

La Direction de la Poste comporte les services :

- Des activités postales
- Des relations avec L'Autorité De Régulation ;
- Des relations avec les opérateurs.

La Direction des organismes et des sociétés est notamment chargée d'assurer la coordination des activités des organismes et établissements relevant des services du ministère. elle est composée :

- Du Service des Relations avec les Organismes et des Sociétés ;
- Du service de suivi de l'opérateur principal ;
- Du service des relations avec les autres opérateurs.

Le responsable du budget opérationnelle de programme développement des services postaux est Madame **Florence MVOU**

Le responsable de l'unité opérationnelle Activités Postales est Monsieur : **Maurice GUIPOUBOU** ;

Le responsable de l'unité opérationnelle Relations Internationale est Monsieur : **Jean Hilaire MVE ONDO**

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le secteur postal au Gabon est depuis quelques années un secteur en mutation comme en témoignent les éléments suivants :

- Le début de libéralisation du secteur et le choix de l'état de mettre en place une Autorité de Régulation de ce secteur (ARCEP) ;
- l'existence de quelques opérateurs privés organisés mais la prédominance encore écrasante des acteurs informels ;
- l'essor des NTIC qui rendent techniquement possible l'émergence des services financiers ;
- la liquidation de Gabon poste et la création d'un nouvel opérateur principal, la poste sa ;
- l'incertitude sur l'évolution du marché du courrier compte tenu du développement accéléré de la téléphonie mobile et d'internet.

Dans ce contexte mouvant, les attentes des usagers / clients et les priorités actuelles de l'Etat vis-à-vis du secteur postal apparaissent cependant relativement claires :

- Un acheminement des courriers et envois postaux dans les délais fixes par l'union postale universelle (UPU) et en toute sécurité ;
- le développement de l'accès des clients aux services financiers au travers du réseau postal (transfert d'argent, compte bancaire, compte d'épargne, microcrédits) ;
- l'amélioration de l'information en direction des opérateurs actuels ou potentiels sur les règles de fonctionnement du secteur et les possibilités d'activités qu'il offre ;
- l'extension et l'adaptation du réseau des bureaux de poste.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics et de l'opérateur principal dans le champ du programme :

- un engagement politique fort en faveur du service postal, exprimé au plus haut niveau de l'état ;
- la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel ;
- un réseau de bureaux de poste présent sur une bonne partie du territoire ;
- un système de boîtes postales opérationnel dans les bureaux de poste ;
- la restauration de la confiance en l'opérateur principal, avec la création de la poste sa ;
- un effort de communication de l'opérateur principal vis-à-vis des usagers (journées portes ouvertes).

Reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- un système d'information sur programme très limité ;
- un cadre normatif qui demande à être adapté dans un contexte d'évolution rapide du secteur ;
- une gouvernance insuffisante du secteur (planification stratégique et opérationnelle, répartition des rôles administration / ARCEP, tutelle sur les opérateurs) ;
- des efforts de modernisation indispensables mais qui tardent à venir (centre de tri, flotte de véhicules, informatisation des bureaux de poste, boîtes aux lettres à domicile...) ;
- un réseau postal à redéfinir et actualiser ;
- une culture client et du développement commercial encore embryonnaire ;
- insuffisance d'actions dynamiques pour attirer de nouveaux opérateurs sur le marché.

ENJEUX

- Permettre à chaque client d'accéder à un service universel du courrier qui soit de qualité ;
- Mettre à disposition des clients, au-delà du service universel du courrier, un éventail de plus en plus diversifié, fiable et moderne de services postaux et financiers ;
- Faire du service public des postes un instrument efficace d'aménagement du territoire.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en place un cadre juridique vecteur de la modernisation du secteur postal

- Résultat annuel attendu 1 : avoir actualisé à 100% le code postal
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré en 2015, 3 décrets :
1 décret portant sur la sécurité postale et la normalisation ;
1 décret portant sur l'encadrement des tarifs postaux ;
1 décret portant sur le courrier express.

OBJECTIF N°2 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré l'accessibilité des usagers au réseau postal ainsi que l'offre de services de La Poste

- Résultat annuel attendu 1 : avoir élaborer 100% du schéma directeur du réseau postal ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir mis en fonctionnement 6 nouveaux bureaux de postes dont 4 à Libreville et 2 à Port- Gentil ;
- Résultat annuel attendu 3 : parvenir à installer 5 points de collecte du courrier en zone rurale ;
- Résultat annuel attendu 4 : parvenir à installer 1500 boîtes aux lettres en zone rurale ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir mis en place une nouvelle prestation dans le domaine financier.

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu tout au long de la période 2014-2017 à améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux

- Résultat annuel attendu 1 : Le taux de respect du délai d'acheminement des envois postaux imports et domestiques est 90 %
- Résultat annuel attendu 2 : le taux de respect du délai de collecte des envois exports et domestiques est 85 %
- Résultat annuel attendu 3 : le taux de respect du délai d'expédition des envois exports et domestiques est 85 %
- Résultat annuel attendu 4 : le pourcentage d'envois postaux imports et domestiques non parvenus à destination est inférieur ou égal à 5 %
- Résultat annuel attendu 5 : le pourcentage d'envois postaux imports et domestiques parvenus endommagés ou spoliés est inférieur ou égal à 5 %

- **OBJECTIF N°4 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré les conditions de traitement et de délivrance des demandes de licences, agréments et autorisations dans le secteur postal**
- Résultat annuel attendu : 100 % des demandes sont traitées dans les délais légaux (ARCEP)

OBJECTIF N°5 : D'ici à fin 2017, avoir renforcé le contrôle du respect par les opérateurs postaux de leurs obligations

- Résultat annuel attendu : une mission de contrôle est réalisée à La Poste, DHL, SAGA Express, EMS, UPS (ARCEP)

OBJECTIF N°6 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré l'accueil des usagers / clients dans les bureaux de La Poste

- Résultat annuel attendu : x bureaux de poste sont aux normes pour l'accueil des usagers

OBJECTIF N°1 :D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en place un cadre juridique vecteur de la modernisation du secteur postal
Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir actualisé à 100% le code de poste
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré en 2015, 3 textes :
 - 1 décret portant sur la sécurité postale et la normalisation ;
 - 1 décret portant sur l'encadrement des tarifs postaux ;
 - 1 décret portant sur le courrier express.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|---|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'actualisation du code postal | % | NA | NA | NA | 100% | NA | NA |
| Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés | Texte | NA | NA | NA | 3 | ? | ? |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Poste

Précisions méthodologiques :

Taux d'actualisation : cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de la démarche, sur 100 %

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Analyse des textes et des procédures en vigueur ;
- Séances de travail conjointes Administration / ARCEP
- Consultation des opérateurs du secteur ;
- Elaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- Séminaires avec les opérateurs.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Implication de l'ARCEP dans la démarche d'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

OBJECTIF N°2 :D'ici à fin 2017, avoir amélioré l'accessibilité des usagers au réseau postal ainsi que l'offre de services de La Poste
Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : avoir élaboré 100% du schéma directeur du réseau postal ;

- Résultat annuel attendu 2 : avoir mis en fonctionnement 6 nouveaux bureaux de postes dont 4 à Libreville et 2 à Port- Gentil ;
- Résultat annuel attendu 3 : parvenir à installer 5 points de collecte du courrier en zone rurale ;
- Résultat annuel attendu 4 : parvenir à installer 1500 boîtes aux lettres en zone rurale ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir mis en place une nouvelle prestation dans le domaine financier.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'avancement dans la démarche d'élaboration du SDRP | % | NA | 100% | 0% | 100% | NA | NA |
| Nombre de nouveaux bureaux mis en fonctionnement | bureau | NA | NA | NA | 6 | ? | ? |
| Nombre de points de collecte installés en zone rurale | Point de collecte | NA | NA | N/A | 5 | ? | ? |
| Nombre de boîtes aux lettres installées en zone rurale | Boîte aux lettres | NA | 1500 | 0 | 1500 | ? | 5000 |
| | | | | | | | |

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Poste et la Poste S.A

Précisions méthodologiques :

Taux d'avancement : cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de la démarche, sur 100 %

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mise en place d'une démarche projet impliquant l'ensemble des parties prenantes
- Appui technique des partenaires experts.
- Analyse du coût du service universel et du réseau postal actuel
- Analyse des marchés et de rentabilité
- Prise en compte des orientations en matière d'aménagement du territoire
- Scénarios d'implantation
- Diversification des niveaux des prestations offerts par les structures du réseau
- Organisation et préparation technique des arbitrages politiques

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Implication de la Direction Générale de la Poste dans la démarche d'élaboration du SDRP ;

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu tout au long de la période 2014-2017 à améliorer la rapidité et la sécurité d'acheminement des envois postaux

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Le taux de respect du délai d'acheminement des envois postaux imports et domestiques est 90 %
- Résultat annuel attendu 2 : le taux de respect du délai de collecte des envois exports et domestiques est

85 %

- Résultat annuel attendu 3 : le taux de respect du délai d'expédition des envois exports et domestiques est 85 %
- Résultat annuel attendu 4 : le pourcentage d'envois postaux imports et domestiques non parvenus à destination est inférieur ou égal à 5 %
- Résultat annuel attendu 5 : le pourcentage d'envois postaux imports et domestiques parvenus endommagés ou spoliés est inférieur ou égal à 5 %

Indicateurs :

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|---|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux de respect du délai d'acheminement des envois postaux imports et domestiques (J+5) | % | 70% | 90% | ? | 90% | 90% | 90% |
| Taux de respect du délai de collecte des envois exports et domestiques (J+5) | % | 80% | 85% | ? | 85% | ? | 90% |
| Taux de respect du délai d'expédition des envois exports et domestiques (J+5) | % | 80% | 85% | ? | 85% | ? | 90% |
| % d'envois postaux imports et domestiques non parvenus à destination | % | 5% | 5% | ? | 5% | 5% | 5% |
| % d'envois postaux imports et domestiques parvenus endommagés ou spoliés | % | 10% | 5% | ? | 5% | ? | 3% |

Source des données : Poste S.A.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Actualisation des procédures : centre de tri et de distribution, prise en charge et délivrance des envois postaux dans les bureaux de poste, traitement des réclamations
- Formation des agents par des salariés expérimentés ou à l'Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC)
- Actualisation ou signature de contrats avec certains transporteurs : DHL, Air France, SETRAG
- Mise en place du système de contrôle GMS/RFID (suivi des envois postaux)

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- La Poste SA : mise en œuvre des actions de progrès
- ARCEP : contrôle du respect par La Poste SA de ses engagements

OBJECTIF N°4 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré les conditions de traitement et de délivrance des demandes de licences, agréments et autorisations dans le secteur postal

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu : 100 % des demandes sont traitées dans les délais légaux (ARCEP)

Indicateurs :

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| % des demandes traitées dans les délais légaux | % | 30% | 40% | ? | 100% | 100% | 100% |

Source des données : ARCEP

Précisions méthodologiques :

Nombre de demandes traitées dans les délais légaux / nombre de demandes

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Analyse des textes et des procédures en vigueur
- Ecoute des opérateurs
- Actualisation des textes et des procédures

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Objectif porté par l'ARCEP

OBJECTIF N°5 :D'ici à fin 2017, avoir renforcé le contrôle du respect par les opérateurs postaux de leurs obligations

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu : une mission de contrôle est réalisée à La Poste, DHL, SAGA Express, EMS, UPS (ARCEP)

Indicateurs :

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|---------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Nombre de missions de contrôle réalisées | Mission de contrôle | 2 | 2 | ? | 6 | ? | ? |

Source des données : ARCEP

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Appropriation des textes régissant le contrôle des opérateurs
- Elaboration d'une méthodologie de contrôle
- Constitution des équipes de contrôle et planning des interventions
- Formation des équipes de contrôle
- Mise en œuvre des contrôles

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Objectif porté par l'ARCEP

OBJECTIF N°6 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré l'accueil des usagers / clients dans les bureaux de La Poste

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu : x bureaux de poste sont aux normes pour l'accueil des usagers

Indicateurs :

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-----------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| Nombre de bureaux de poste aux normes pour l'accueil des usagers | Bureau de poste | NA | 3 | ? | ? | ? | ? |

Source des données : La Poste SA

Précisions méthodologiques :

Un bureau de poste aux normes en matière d'accueil des usagers est un bureau de poste :

- équipé d'un dispositif de gestion des files d'attente
- doté d'une salle d'attente aménagée et équipée
- doté d'une signalisation claire
- dans lequel exercent des agents formés à l'accueil et aux relations avec les usagers

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Travaux d'aménagement intérieur dans les bureaux
- Amélioration de la signalisation dans les bureaux
- Mise en place de dispositifs de gestion des files d'attente aux guichets dans les bureaux
- Formation accueil des agents dans les bureaux
- Enquête de satisfaction client dans les bureaux

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Objectif porté par La Poste SA

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

| Actions et titres | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|--------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| | Ouvertes en LF(1) pour 2014 | Demandées pour 2015 | Votés en LF(1) pour 2014 | Demandés pour 2015 |
| N° 10.430.1 : NORMALISATION et REGLEMENTATION | 7 092 800 | 6 092 800 | 7 092 800 | 6 092 800 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 7 092 800 | 6 092 800 | 7 092 800 | 6 092 800 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N° 10.430.2 : DEVELOPPEMENT DES SERVICES POSTAUX | 302 293 203 | 1 686 145 547 | 302 293 203 | 1 686 145 547 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 132 147 256 | 0 | 132 147 256 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 31 743 998 | 27 743 598 | 31 743 998 | 27 743 598 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 138 401 949 | 1 658 401 949 | 138 401 949 | 1 658 401 949 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total pour le programme | 309 386 003 | 1 692 238 347 | 309 386 003 | 1 692 238 347 |
| <i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i> | | | | |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 132 147 256 | 0 | 132 147 256 | 0 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 38 836 798 | 33 836 398 | 38 836 798 | 33 836 398 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 138 401 949 | 1 658 401 949 | 138 401 949 | 1 658 401 949 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les chiffres en rouge représentent les salaires journaliers (MONP) et la masse salariale du personnel de la Direction Générale de la poste, elle n'est pas complète car il ya le personnel de l'opérateur et le personnel nouvellement affecté dans direction (agents Gabon Télécom).

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

| Emplois de l'administration | Effectifs | | | | | Total |
|---|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | Réalisation 2013 (1) | Ouverts en LF pour 2014 (a) | Répartition prévisionnelle 2015 | | | |
| | | | Prévisions de sorties | Prévisions d'entrées | Ecart (entrées - sorties) | Effectifs 2015 (a + Ecart) |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4 | 0 | 17 | 0 | 14 | 14 | 31 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie A (s2) | 0 | 12 | 0 | 07 | 07 | 19 |
| Permanents | 0 | 12 | 0 | 07 | 07 | 19 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | 0 | 03 | 0 | 09 | 06 | 09 |
| Permanents | 0 | 03 | 0 | 09 | 06 | 09 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | 0 | 02 | 0 | 01 | 01 | 03 |
| Permanents | 0 | 02 | 0 | 01 | 01 | 03 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | 0 | 08 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total pour les emplois de l'administration(v) = s+t | 0 | 25 | 0 | 14 | 14 | 31 |

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

Ce tableau n'est pas exhaustif, il est à revoir lorsqu'on aura toutes les informations

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

| Emplois rémunérés | Effectifs | | |
|---|---------------------|----------------|----------------|
| | Réalisation 2013(1) | Prévision 2014 | Prévision 2015 |
| Operateur principal (Poste SA) | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 0 | 0 | 0 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 0 | 0 | 0 |
| Total pour l'opérateur | 0 | 0 | 0 |
| Total pour le programme | 0 | 0 | 0 |

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

(1) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(2) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

| | 2014 Réalisation | | 2015 Prévision | | Ecart entre 2015 et 2014 | |
|--|---------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| | Effectifs (1) | Coût total (2) | Effectifs (1) | Coût total (2) | Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014) | Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014) |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4 | 17 | 119 237 256 | 31 | 165 626 700 | 14 | 46 389 444 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie A (s2) | 12 | 103 010 556 | 19 | 114 000 000 | 07 | 10 989 444 |
| Permanents | 12 | 103 010 556 | 19 | 114 000 000 | 07 | 10 989 444 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | 03 | 10 581 036 | 09 | 42 981 036 | 06 | 32 400 000 |
| Permanents | 03 | 10 581 036 | 09 | 42 981 036 | 06 | 32 400 000 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | 02 | 5 645 664 | 03 | 8 645 664 | 01 | 3 000 000 |
| Permanents | 02 | 5 645 664 | 03 | 8 645 664 | 01 | 3 000 000 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | 08 | 12 912 000 | 08 | 12 912 000 | 0 | 0 |
| Emplois des opérateurs (u) | | | | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3) | | | | | | |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4) | | | | | | |
| Total pour le programme (v) = s+t+u | 25 | 132 149 256 | 39 | 178 538 700 | 14 | 46 389 444 |

Ce tableau est également à compléter

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p70), ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p70)
- (2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée (voir p69)
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

| Besoins de recrutement | | | | | Justification |
|------------------------|-------------------|--------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Priorité | Métier / Fonction | Nombre | Dont internes | Dont externes | |
| 1 | Informaticien | 2 | 0 | 2 | Nécessité pour le Programme |
| 2 | | 0 | 0 | 0 | |

Justifications : Nécessité pour le Programme (nouvelle Direction Générale)

Les 14 autres agents sont des personnes nouvellement affectées qui sont des fonctionnaires .

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|--|---------------------------------|-------------------|-------------------|--|
| 1. Dépenses obligatoires des biens et services | Dette Gabon Meca | 334 458 | 334 458 | Fact N°BI.VFAC-2242, BL 645148 du 13/11/2013 en fournitures debureaux divers |
| Total | | 334 458 | 334 458 | |
| | Frais de Mission Hors Gabon | 8 625 000 | 18 000 000 | 1missions UPU x 3 Pers x400 000F x 15jrs en suisse pour des |
| | Frais de Déplacement Hors Gabon | 7 860 000 | 9 000 000 | 1 000 000F/trajet X 3pers X 3 missions Achat de titres de transport pour les destinations indiquées ci-dessus |
| | E/R. Véhicule | 538 188 | 600 000 | Pannes diverses, Vidanges et visites techniques à un coût moyen 150 000F/an x 4 véhicules |
| | E/R. Equipement/ | 250 000 | 626 850 | Prix moyen de maintenance 104 475 F x 6 |
| | Papeterie | 2 949 600 | 1 275 000 | 51Cartons/an X 25 000F |
| | Fournitures de bureaux | 0 | 500 000 | Forfait petites fournitures : Crayon, stylos, carte de visites, fournitures de bureaux pour 183 agents et les cartes de visites pour 20 personnes dont : 2 DG, 6 Directeurs, 9 Chefs de service, 2 chargés d'études et 1 secrétaire particulière). |
| | Carburant | 3 871 200 | 3 500 000 | 6 véhicules 1200L/an X 535F/ Achat huile de vidange pour 290 000F |
| Total | | 31 743 988 | 33 836 398 | |
| TOTAL Général | | 32 078 446 | 33 836 398 | |

Justifications : Fonctionnement indispensable du Programme

DEPENSES DE TRANSFERTS

| Type de transfert | Nature du dispositif de transfert | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 |
|--|-----------------------------------|-------------------|----------------------|---------------------------------------|
| 3- Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité | POSTE | 100 000 000 | 1 600 000 000 | Subvention opérateur |
| 3. Autres transferts | Dette cotisation UPU 2013 et 2014 | 87 936 966 | 21 719 496 | Fact N°C552-1 du 28/10/2013 |
| | Cotisation UPU 2015 | 25 901 949 | 23 657 235 | Fact N°C552-3 du 16/07/2014 |
| | Cotisation UPAP | 12 500 000 | 13 025 218 | Fact N°UPAP/FC/02/13/14 du 04/07/2013 |
| Total | | 226 338915 | 1 658 401 949 | |
| Total Global | | 226 338915 | 1 658 401 949 | |

(1) Fourniture du service public dans des zones non rentables sur l'ensemble du territoire.

Justifications :

PROGRAMME SOUTIEN

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et Soutien du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste comprend, le cabinet du Ministre, l'Inspection Générale des Services et le Secrétariat Général.

Le Secrétariat Général est composé, d'un Secrétariat général, d'un Secrétariat général adjoint 1, d'un Secrétariat général adjoint 2 et de leur cabinet respectif. Il est également composé de, la Direction Centrale du Personnel, la Direction centrale des systèmes d'information et d'une Direction de la Documentation et des Archives.

La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) est positionnée de part sa nature dans le périmètre des fonctions soutien. Cependant, au regard du nouveau décret 406/PR/MENCN portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste, elle est fonctionnellement rattachée au Cabinet du Ministre. L'INPTIC est l'opérateur principal du programme.

Par ailleurs, bien que créées juridiquement, les autres Directions Centrales, à venir, ne font pas encore partie du Secrétariat Général. Il s'agit de, la Direction Centrale des études et statistiques, la Direction centrale de la Communication, la Direction centrale des affaires juridiques. La Direction Centrale du Personnel encore en activité, n'a plus d'existence juridique.

Le programme Pilotage et Soutien doit être en harmonie avec les programmes Economie Numérique, Communication et Poste afin de garantir, ensemble, la cohérence dans leurs actions. Il comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

Le Responsable du Programme est le Secrétaire Général du Ministère, Madame Liliane MASSALA , à qui sont directement rattachées lesdites Directions.

Outre les activités relevant de la stratégie, du pilotage et du contrôle, le programme recouvre les champs des fonctions suivantes :

- Administration-finances-comptabilité ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Moyens généraux ;
- Documentation-archives ;
- Patrimoine immobilier ;
- Système d'information-informatique-bureautique ;
- Courrier- secrétariat-reprographie ;
- Services intérieurs ;
- Production des données statistiques ;
- Pilotage global des politiques ;
- Juridique-contentieux ;
- Communication.

Le programme comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

L'action n° 1 relative au Pilotage de la stratégie ministérielle comprend le cabinet du ministre et l'inspection Générale des services. Sous l'autorité du Ministre de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste, le Cabinet est chargé :

- de planifier, de suivre et d'évaluer les activités des structures relevant de la compétence du Ministère de l'Economie numérique, de la Communication et de la Poste ;
- d'instruire les affaires qui lui sont soumises en vue de donner les avis et de proposer les solutions possibles ;
- de veiller à l'exécution des décisions, instructions et directives du Ministre.

Il est chargé en outre des relations avec, les Institutions de l'Etat, les autres départements ministériels, les organismes ayant vocations d'information et de communication, les représentations diplomatiques et les organismes internationaux.

La composition du cabinet

Le Cabinet du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste de la Communication comprend :

- 1 Directeur de Cabinet ;
- 1 Chef de Cabinet ;
- 8 Conseillers ;
- 1 Chef du protocole ;
- 5 Chargés d'études ;
- 4 Chargés de mission ;
- 1 Attaché de presse ;
- 1 Secrétariat Particulier du Ministre (SPM);
- **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**secrétaires de cabinet ;
- 1 secrétaire particulière (DC) ;
- **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide. ;**
- 1 chauffeur particulier du Ministre ;
- 1 chauffeur de Cabinet (coursier)

Le responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) au niveau de l'action N°1 est le Directeur de Cabinet du Ministre.

Le Cabinet comprend en outre L'Inspection Générale des services (I.G.S) et fonctionnellement, la Direction centrale des Affaires Financières.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

La coordination administrative est placée sous la responsabilité du Secrétariat Général et comprend :

- la Direction Centrale du Personnel (DCP) ;
- La Direction Centrale des Systèmes d'information ;
- la Direction des archives et de la Documentation ;
- Le Service Central du Courrier ;
- Le Service Accueil.

Le Secrétariat Général comprend particulièrement :

- 1 Secrétaire Général ;
- 1 Secrétaire Général adjoint 1 ;
- 1 Secrétaire Général adjoint 2 ;
- 3 Chargés d'études.

Dans le cadre de la gestion traditionnelle des services, le Secrétaire Général gère l'administration du ministère et coordonne l'activité des services.

Dans le cadre de la BOP, le Secrétaire Général est en outre chargé de:

- aller au-devant des RPROG et de leurs équipes de pilotage, c'est-à-dire, de coordonner l'action des RPROG ;
- développer une démarche active d'information, de formation des RPROG et des administrateurs de crédits ;
- apporter de l'appui – conseil et assurer un véritable accompagnement des RPROG
- mettre à la disposition des RPROG les expertises dont ses équipes sont porteuses (budget, dépense, marchés publics, gestion des ressources humaines, immobilier, système d'information et informatique – bureautique, équipements, consommables, ...) ;
- assurer certaines fonctions auprès des RPROG (assistant du maître d'ouvrage) ou pour le RPROG (maître d'ouvrage délégué, conducteur d'opération, maître d'œuvre travaux) ;
- d'assurer le portage de politiques transverses et assurer ensuite la cohérence transversale des actes de gestion sur programmes dans leur domaine d'expertise.
- présider le Comité ministériel de la BOP

Le secrétariat général a sous sa responsabilité les Directions centrales suivantes qu'il mobilise pour la mise en œuvre des actions :

- La Direction Centrale des Ressources Humaines qui remplace la DCP depuis le 16 Janvier 2013 : 1 Directeur Central, 1 Directeur Central adjoint, 5 services :
 - Service Gestion des Ressources Humaines ;
 - Service Formation et Parcours Professionnels ;
 - Service Politiques Sociales et Conditions de Travail ;
 - Services Actes de Gestion du Personnel ;
 - Service Documentation et archives.
- La Direction Centrale des systèmes d'information qui remplace depuis le 16 Janvier 2013, le service de l'informatique de l'ancien décret 305/PR/MCPEN (jamais mis en place) ; 1 Directeur Central, 1 Directeur Central adjoint, 3 services :
 - Service d'Exploitation ;
 - Service Infrastructure et Sécurité ;
 - Service logistique et moyens.
- La Direction Centrale des Archives et de la Documentation (DCAD), qui remplace le Centre de la documentation et des archives depuis le 16 Janvier 2013 ; 1 Directeur Central, 1 Directeur Central adjoint, 3 services :
 - Service Archives ;
 - Service Bibliothèque ;
 - Service Documentation.
- La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) ; La DCAF est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale du Budget. Au ministère, elle fonctionnellement rattachée au Cabinet du Ministre. Cependant, son action étant par nature transversale, elle a de fait une relation fonctionnelle avec l'action n° 2 ; Elle comprend 4 services :
 - Service Financier et Comptable ;
 - Service Budget ;
 - Service Patrimoine ;
 - Services Marchés.

Les responsables de budget opérationnel de programme au niveau de l'action N°2 sont :

- RBOP DCP : Le Directeur Central du Personnel ;
- RBOP SG : Un chargé d'études ;
- RUO DCP : Le chef de service de la gestion des carrières.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'état des lieux réalisé du 8 /11/2012 au 30/01/2013 dans le cadre de la démarche de performance avait permis de mettre en évidence des points forts tels que, l'existence de cadrage dans la plupart des principales fonctions du programme, la consommation des crédits alloués à un taux au-delà de 93% environ sur 2012, l'existence de plan de passation des marchés, etc.

Il avait surtout permis de mettre davantage en lumière beaucoup de points faibles. On notait ainsi au niveau :

- **Du cadre institutionnel** : la caducité de plusieurs dispositions du décret 035 portant organisation du ministère de l'économie numérique, de la communication et de la poste, l'absence de cadrage clair de quelques fonctions (patrimoine immobilier, services intérieurs, moyens généraux) ainsi que, l'existence de chevauchement des textes sur la gestion des ressources humaines (décret 430/PR et décret 035) ;
- **De l'organisation, stratégie et politique** : l'absence, d'organisation complète des services au ministère, de stratégie définie et planifiée, de politique et d'objectifs communiqués et déployés, ainsi que d'indicateurs de gestion;
- **De la communication** : l'insuffisance de la communication interne et externe ;
- **Du management des ressources financières** : des problèmes de transparence dans la passation des marchés ; du non respect du calendrier budgétaire ; l'absence de partage d'information dans le cadre des demande de crédits ;
- **Du pilotage de la mise en œuvre** : l'absence de tableau de bord ou tout autre outil de suivi d'activités et d'aide à la décision; l'absence de statistiques dans l'ensemble du ministère et autres équipements informatiques dédiés à cet effet (collecte et traitement de l'information) ;
- **De la mise à disposition des infrastructures** : des problèmes d'efficience dans le management des ressources au niveau du ministère (environ 30% seulement de l'effectif produit réellement); pas de connexion aux serveurs de la fonction publique et de la solde ;
- **Une répartition inégale des effectifs au ministère** : il y a plus de personne dans le programme soutien qu'il y en a dans l'ensemble des trois autres programmes cœur de métiers (64% de l'effectif réellement productif contre 36%) ;
- **Des achats** : pas d'optimisation des achats, (pas de volonté de la part des administrateurs de crédits, de rechercher à réaliser des économies) ; non prise en compte des aspects maintenances dans les achats (entretiens, réparations, fourniture des pièces détachées, plus largement, tout le service après vente....) ;
- **Du management des processus** : Absence de communication des processus métiers et processus supports (cas des RH) ; fournir les méthodes (guide de procédures, guides pratiques de mise en œuvre, référentiels,... fournir les retours d'expérience, documents de capitalisation de bonnes pratiques ;
- **Des outils opérationnels** : fournir la formation pour permettre aux équipes opérationnelles de mettre en œuvre le programme avec efficacité et efficience (procédures, instructions, formulaires) ;
- **Des responsabilités et autorités** : au niveau des postes de travail, les responsabilités ne sont pas toujours définies. Pas de fiche de poste ; Il en est de même pour certaines fonctions qui ne sont pas expressément attribuées.
- **De la mesure des activités** : pas de mesure d'activités, pas d'indicateurs au niveau des services, etc. ;
- **De l'analyse de données** : pas de base de données ; pas d'outil de remontée automatique d'information ; pas de production de données statistiques au ministère.

Depuis la mise en œuvre des PAP 2014, certains points sont en évolution, d'autres le sont moins.

Parmi les points en évolution, on note ainsi, de manière non exhaustive, le cadre institutionnel avec la mise en place du décret décret 406/PR/MENCP/ qui supprime, par exemple, le chevauchement des dispositions sur la gestion des ressources humaines entre la DCP et les Directions Générales. Ce texte crée tout de même une confusion sur le rattachement fonctionnel de la DCAF au Cabinet du Ministre.

Il en est ainsi également de l'organisation des activités du ministère, de la définition des stratégies et des politiques, qui trouvent à travers les PAP et plus largement de la mise en place de la BOP, un levier important pour l'amélioration progressive du fonctionnement du ministère (objectifs et mesure des activités : performance).

Une autre évolution, encore embryonnaire, consiste déjà en la mise en place de quelques outils de pilotage tels que le tableau de bord, les revues d'objectifs, etc..)

Il reste bien entendu, en tout point de vue, à passer réellement à l'œuvre, en s'appuyant sur les formations à identifier et à mettre rapidement en œuvre, en s'appuyant également sur la mise à disposition des ressources (infrastructurelles, organisationnelles, financières, etc..) nécessaires à la montée en charge des services et au fait de disposer de suffisamment d'expertise pour assurer les missions de support assignées au programme soutien.

La volonté de l'état de régler ces problèmes est exprimée. Toutes les actions se rapportant à la BOP, la Réforme de l'Etat, le PSGE, la multiplication des textes, etc.., sont des preuves que les choses bougent. Il est vrai que les attentes des citoyens sont nombreuses et justifiées.

La mise en place de la DCSI nouvelle Direction centrale des Systèmes d'information, produira très rapidement des résultats, à condition qu'elle soit effectivement et pleinement mise en place, car les enjeux sont importants et énormes.

ENJEUX

- Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

Pour réussir la mise en œuvre des politiques relatives aux enjeux ci-après, il conviendrait de :

1°/ Pour l'enjeu « Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère » :

- Mettre les textes organiques du ministère en cohérence avec la bop ;
- Mettre en place et faire fonctionner le système de pilotage (fixation d'objectifs, rendre compte, suivi, contrôle, évaluation) du secrétariat général et développer les relations managériales ;
- Mettre en place les méthodes (définir les référentiels, rédiger les procédures) ;
- Rendre efficace la circulation de l'information entre les différentes composantes de l'administration du ministère ;
- Développer une relation, un travail étroit entre le cabinet et le secrétariat général ;
- Renforcer, améliorer les pratiques managériales et un programme de travail du comité de direction de l'administration du ministère.

2°/ Pour l'enjeu « Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère » :

- S'approprier et porter les politiques «soutiens» transverses ;
- Mieux définir les besoins en support de l'administration ;
- Mieux définir les objectifs des fonctions supports ;
- Renforcer l'expertise et la capacité de conseil de chaque fonction soutien ;
- Acquérir les équipements de production pour chaque fonction soutien ;
- Mieux définir les modes de travail des fonctions support avec les entités chargées de politique ;
- Développer le management de la performance dans les fonctions supports (rendre compte, suivi, contrôle, évaluation, amélioration continue).

3°/ « Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien » :

- Organiser et cadrer l'ensemble des fonctions ;
- Assurer une implantation convenable de chaque fonction (local) ;
- Recruter des spécialistes dans chaque fonction ;
- Mettre à niveau les autres personnels (formations) ;
- Rédaction des termes de références pour la modernisation de chaque fonction ;
- Moderniser les outils (système d'information, équipements, méthodes) de chaque fonction.

De manière plus synthétique, on peut regrouper ces leviers en 9 points :

- Garantir un pilotage efficace et dynamique de l'administration ;
- Elaborer et garantir l'application des procédures les plus adaptées ;
- Disposer d'un système de communication interne et externe performant ;
- Développer la collaboration et le travail transversal des fonctions soutien ;
- Renforcer l'expertise et la capacité de conseil de chaque fonction soutien ;
- Définir et mettre en œuvre des politiques transverses ;
- Etre porteur de la montée en compétences des services.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Organiser la fonction communication interne et externe et disposer d'un système performant

- Résultat annuel attendu 1 : avoir élaboré 25% de la politique de communication interne
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré 20% des procédures de mise en œuvre
- Résultat annuel attendu 3 : avoir réalisé 1 action de communication interne

OBJECTIF N°2 : Élaborer et garantir l'application des procédures adaptées aux besoins

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé sur les 60% restant 20% de l'état des lieux sur les procédures par fonction soutien opérationnelle
- Résultat annuel attendu 2 : avoir formalisé et actualisé 3 procédures pour les trois fonctions soutien opérationnelles

OBJECTIF N°3 : Disposer et animer un système de pilotage de l'administration

- Résultat annuel attendu 1 : avoir déployé dans 60% des services de l'administration le cadre managérial formalisé et s'être assuré du fonctionnement effectif de ses dispositifs de base (collecte et transmission des données).
- Résultat annuel attendu 2 : avoir favorisé la maîtrise pour 60% des collecteurs, des outils liés aux processus d'élaboration du tableau de bord et des rapports d'activités
- Résultat annuel attendu 3 : avoir permis la réalisation de 9 rapports d'activités alimentant l'ensemble des indicateurs du tableau de bord du ministère

OBJECTIF N°4 : Développer la transversalité et la collaboration des fonctions Soutien

- Résultat annuel attendu 1 : avoir déployé un cadre managérial formalisé spécifique pour les fonctions soutien dans 50% des services et s'être assuré du bon fonctionnement de ses dispositifs
- Résultat annuel attendu 2 : avoir identifié et réalisé ensemble (entre fonctions soutien) 1 projet commun au bénéfice d'un ou plusieurs sectoriels.
- Résultat annuel attendu 3 : avoir mis en place 1 tableau de bord propre au programme Soutien

OBJECTIF N°5 : Porter la montée en puissance des services

- Résultat annuel attendu 1 : avoir élaboré 30% d'une analyse des besoins en formation, en RH et en investissements d'équipement
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré 20% du plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles, de recrutement et de formation
- Résultat annuel attendu 3 : avoir élaboré 20% d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements

OBJECTIF N°6 : Renforcer l'expertise et la capacité de conseil des fonctions soutien

- Résultat annuel attendu 1 : avoir disposé 50% d'un état des lieux approfondi des compétences par fonction Soutien
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré 50% d'un plan de formation et de redéploiement
- Résultat annuel attendu 3 : avoir réalisé en 2015, 1 action de formation prioritaire.

OBJECTIF N°1 : Organiser la fonction communication interne et externe et disposer d'un système performant**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendue aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- avoir élaboré 25% de la politique de communication interne ;
- avoir élaboré 20% des procédures de mise en œuvre ;
- avoir réalisé 1 action de communication interne.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|---|--------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| Taux d'avancement de l'élaboration d'une politique de communication interne (1) | % | NC | 100% | N/A | 25% | 70% | 100% (2017) |
| Taux d'avancement de l'élaboration des procédures de mise en œuvre (2) | % | NC | 100% | N/A | 20% | 60% | 100% (2017) |
| Nombre d'actions spécifiques de communication interne réalisées en 2015 (3) | Nombre | NC | 6 | N/A | 1 | 6 | 10 (2017) |

NC : Non communiqué

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DCP - origine : tous les services et administrations du Ministère
- mode de collecte : Entretiens, enquêtes, études, rapports d'activités

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul de l'indicateur (1) : L'indicateur est mesuré à partir du poids de l'avancement du projet défini dans le plan d'action

Mode de calcul de l'indicateur (2) : Nombre de procédures élaborées (numérateur) / le nombre total des procédures identifiées (dénominateur) X 100.

Mode de calcul de l'indicateur (3) : L'indicateur met directement en évidence, par une soustraction à faire, le nombre d'actions spécifiques de communication interne réalisées par rapport au nombre d'actions défini dans la cible.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Faire le point sur la politique de communication interne actuelle et sur les vecteurs de communication interne
- Analyser les informations recueillies
- Organiser des entretiens avec le personnel et recueillir leurs besoins sur le plan de la communication interne
- Analyser l'ensemble des informations
- Définir les nouvelles exigences de l'administration en matière de communication interne
- Réaliser un benchmarking sur la communication interne et analyser
- Rédiger la politique de communication
- Faire valider la politique

Les leviers d'actions sont :

- La connaissance des véritables besoins du personnel en matière d'information / communication
- La mise en place effective d'une Direction Centrale des Systèmes d'information ;
- La mise à la disposition de chaque agent d'un équipement informatique de base
- L'installation d'un réseau internet sur l'ensemble des bâtiments du ministère ;
- La formation des agents à l'usage des outils informatique

Les acteurs : La DCP qui porte le projet ; la DCSI acteur ressource ; tous les autres services du ministère, à l'exclusion des opérateurs

Les ressources à mobiliser : 2 personnes ressources pour conduire le projet. Photocopies, internet, moyens de transport, RH

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'opérateur du programme est l'INPTIC ; les principaux partenaires pour cet objectif sont l'ANINF, la DGB, la DGAFP, les Grandes Ecoles, le SGG, les partenaires sociaux.

Les contributions attendues sont :

Pour le résultat : Avoir élaboré 25% de la politique de communication interne ; Sur ce résultat attendu, la contribution de l'ANINF sera de nous assister dans le choix et la mise en place du dispositif de communication interne (réseaux, internet, intranet, site web, etc..). L'expression du partenaire social sera également prise en compte.

Pour le résultat : Avoir élaboré 20% des procédures de mise en œuvre ; Nous attendons de l'ANINF (aspects techniques, de la DGAFP (aspects administration et Ressources humaines, du SGG (aspects procédures administratives) un accompagnement, en terme d'expertise métier, pour la réalisation de cet objectif (formalisation des procédures et élaboration des méthodes).

OBJECTIF N°2 : Élaborer et garantir l'application des procédures adaptées aux besoins

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendue aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- avoir réalisé sur les 60% restant, 20% de l'état des lieux sur les procédures par fonction soutien opérationnelle
- avoir formalisé et actualisé 3 procédures pour les trois fonctions soutien opérationnelles.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|--------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'avancement de la réalisation de l'état des lieux sur les procédures par fonction soutien opérationnelle (1) | % | NC | 100% | 20% | 20% | 60% | 100% |
| Nombre de procédures formalisées ou actualisées (2) | Nombre | NC | 20 | N/A | 3 | 17 | NC (2017) |

NC : Non communiqué

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Inspection Générale des services :

- origine : toutes les fonctions soutien rattachées au Secrétariat Général
- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul de l'indicateur 1 : L'indicateur est mesuré à partir du poids de l'avancement du projet défini dans le plan d'action

Mode de calcul de l'indicateur (2) : L'indicateur rapporté nombre de procédures formalisées et actualisées - (numérateur) - / le nombre total des procédures à formaliser et à actualiser pour l'ensemble des fonctions soutien - (dénominateur) - X 100.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Organiser les travaux de révision et de formalisation des procédures
- Réaliser par fonction, l'état des lieux des procédures
- Analyser et dresser la liste des procédures à réviser ou à formaliser
- Définir une stratégie pluriannuelle de réalisation des travaux de révision et de formalisation des procédures
- Entamer la révision et la formalisation de certaines procédures prioritaires
- Tester ces procédures et finaliser la révision et la formalisation
- Partager les procédures révisées et formalisées

Les leviers d'actions sont :

- Disposer ou recenser tous les textes (lois et règlements) se rapportant au périmètre de chaque fonction Soutien
- Disposer d'une compétence dans le domaine juridique
- Nécessité d'une compétence métier disponible (spécialiste) par fonction
- Bonne connaissance des normes ISO 9000 (pour les méthodes)

Les acteurs : L'inspection Générale des services (l'équipe projet) ; Les responsables des fonctions support

Les ressources à mobiliser : Une personne ressource par fonction et par métier ; 1 rétroprojecteur ; 1 ordinateur portable par personne ressource; 1 réseau internet ; encre ; Papier ; Anti virus, moyens financiers ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'opérateur du programme est l'INPTIC ; les principaux partenaires pour cet objectif sont la DGAFP, la DGB, l'ANINF, le SGG, la DGAD

Les contributions attendues sont :

Pour le résultat : Avoir réalisé sur les 60% restant, 20% de l'état des lieux sur les procédures par fonction soutien opérationnelle ; Nous attendons des partenaires ci- dessus cités, sur notre sollicitation, un accompagnement sur la réalisation de l'état des lieux (inventaires) de certains textes (lois règlements), non disponibles au Ministère.

Pour le résultat : Avoir formalisé et actualisé 3 procédures pour les trois fonctions soutien opérationnelles ; Nous attendons des partenaires, selon leur spécialité, l'assistance dans la formalisation de certaines procédures et méthodes (métiers pointus), pour lesquels le ministère ne dispose pas de réelles compétences.

OBJECTIF N°3 : Disposer et animer un système de pilotage de l'administration

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendue aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- avoir déployé dans 25% des services de l'administration le cadre managérial formalisé et s'être assuré du fonctionnement effectif de ses dispositifs de base (collecte et transmission des données).
- avoir favorisé la maîtrise des outils liés aux processus d'élaboration du tableau de bord et des rapports d'activités à 25% des collecteurs
- avoir permis la réalisation de 9 rapports d'activités alimentant l'ensemble des indicateurs du tableau de bord du ministère

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|--------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux de transmission des données dans les délais pour alimenter l'entrepôt de données (1) | % | NC | N/A | N/A | 25% | 35% | 50% (2017) |
| Taux des collecteurs disposant d'une maîtrise technique des outils (2) | % | NC | N/A | N/A | 25% | 35% | 50% (2017) |
| Le nombre de rapport d'activités transmis par programme et alimentant l'ensemble des indicateurs du tableau de bord du ministère (3) | Nombre | NC | N/A | N/A | 9 | 12 | 16 |

NC : Non communiqué

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DCP : - origine : tous les services et administrations du Ministère
- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul de l'indicateur (1) : L'indicateur rapporte, au numérateur, le nombre de collecteurs transmettant les données dans les délais requis en respectant les procédures, sur le nombre total des collecteurs (dénominateur) X 100.

Mode de calcul de l'indicateur (2) : L'indicateur rapporte le nombre de collecteurs ayant été formé sur l'utilisation des outils de collecte et de transmission dont les retours après transmission des données ne font l'objet d'aucune observation, (numérateur), sur le nombre total de collecteurs transmettant des données - (dénominateur) - X 100.

Mode de calcul de l'indicateur (3) : L'indicateur rapporte le nombre de rapport d'activités transmis par programme et qui prennent réellement en compte l'ensemble des indicateurs du tableau de bord du ministère - (Numérateur), sur le nombre total de rapport d'activités à recevoir - (dénominateur) X 100.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Déployer à tous les niveaux de l'administration les outils de pilotage formalisés dans le cadre managérial
- S'assurer que les réseaux d'enregistrement et de collecte de données sont établis et qu'ils fonctionnent bien.
- S'assurer que les maquettes type des rapports d'activités, spécifiques à chaque niveau de la chaîne BOP, sont établies en cohérence avec la maquette type du ministère
- S'assurer que les dispositifs sont effectivement animés

Les leviers d'actions sont :

- L'existence à tous les niveaux de la hiérarchie managériale d'un réseau de collecteurs
- La mise à disposition des collecteurs d'équipements informatiques (ordinateur, réseau, internet)
- La formation des collecteurs à l'usage de l'outil informatique et de l'application relatif au TDB
- Avoir défini le cadre managérial et le rapport d'activités du Ministère en collaboration avec les sectoriels

Les acteurs : Le secrétariat Général ; les fonctions supports ; Les sectoriels ; les opérateurs rattachés à chacun des programme.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'opérateur du programme est l'INPTIC ; le principal partenaire pour cet objectif est la DGB par l'intermédiaire de l'équipe projet BOP (IDRH).

Les contributions attendues sont :

- Pour le résultat : avoir déployé dans 25% des services de l'administration le cadre managérial formalisé et s'être assuré du fonctionnement effectif de ses dispositifs de base (collecte et transmission des données); Nous attendons de l'équipe Projet BOP du Budget, qu'elle assiste le chef de file de cet objectif, ainsi que les points focaux des autres programmes et autres contributeurs, par un

accompagnement en formation sur les dispositifs de pilotage des PAP et plus largement sur les règles de la gouvernance en mode BOP. Il pourra aussi s'agir d'un accompagnement sur les méthodologies et autres formations ou procédures de mise en œuvre du travail ensemble;

- Pour le résultat : Avoir favorisé la maîtrise des outils liés aux processus d'élaboration du tableau de bord et des rapports d'activités à 25% des collecteurs ; Nous attendons de l'équipe Projet BOP du Budget, qu'elle assiste les collecteurs de données de tous les programmes, par des actions de formation sur l'utilisation des outils de collecte. (méthodologies et / ou procédures de mise en œuvre du travail ensemble);
- Pour le résultat : Avoir permis la réalisation de 9 rapports d'activités alimentant l'ensemble des indicateurs du tableau de bord du ministère ; Nous attendons de l'équipe Projet BOP du Budget, un accompagnement sur la mise en œuvre de cet objectif.

OBJECTIF N°4 : Développer la transversalité et la collaboration des fonctions Soutien

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendue aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- avoir déployé un cadre managérial formalisé spécifique pour les fonctions soutien dans 50% des services et s'être assuré du bon fonctionnement de ses dispositifs ;
- avoir identifié et réalisé ensemble (entre fonctions soutien) 1 projet commun au bénéfice d'un ou plusieurs sectoriels ;
- Avoir mis en place 1 tableau de bord propre au programme Soutien.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|--------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'avancement de l'élaboration et du déploiement d'un cadre managérial formalisé spécifique pour les Fonctions Soutien (1) | % | NC | 100% | N/A | 50% | 50% | 100% |
| Taux d'avancement dans la réalisation ensemble de projets identifiés (2) | % | NC | 100% | N/A | 50% | 50% | 100% (2017) |
| Nombre de projets menés ensemble (3) | Nombre | NC | N/A | N/A | 1 | 2 | 6 (2017) |
| Existence d'un tableau de bord propre au programme soutien | TDB | NC | NC | N/A | 1 | - | NC |

NC : Non communiqué

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : SG : - origine : Fonctions soutien ; Sectoriels
- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités ; transmission par internet

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul de l'indicateur (1) : L'indicateur est mesuré à partir du constat fait sur le poids de l'avancement du projet défini dans le plan d'action

Mode de calcul de l'indicateur (2) : L'indicateur est mesuré à partir du constat fait sur le poids de l'avancement ensemble du projet défini dans le plan d'action

Mode de calcul de l'indicateur (3) : L'indicateur met directement en évidence, par un constat à faire, l'existence d'un tableau de bord élaboré, propre au programme soutien

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Déployer le cadre managérial propre au programme soutien dans l'ensemble des fonctions Soutien
- Mettre en place au sein du groupe « Fonctions Soutien » une équipe projet et procéder ensemble à la désignation d'un responsable
- Définir ensemble les règles de fonctionnement
- Identifier ensemble 2 projets communs à réaliser au bénéfice d'un ou plusieurs Sectoriels
- Organiser les tâches et définir le chronogramme de réalisation
- Mutualiser et affecter les ressources
- Réaliser les projets
- Contrôler
- Corriger et livrer

Les leviers d'actions sont :

- Mieux définir les besoins en support de l'administration ;
- Mieux définir les objectifs des fonctions supports ;
- Renforcer l'expertise et la capacité de conseil de chaque fonction soutien ;
- Acquérir les équipements de production pour chaque fonction soutien ;
- Mieux définir les modes de travail des fonctions support avec les entités chargées de politique ;

Les acteurs : Le Secrétariat Général, les fonctions supports, les sectoriels, les partenaires

Les ressources à mobiliser : Des compétences transverses et managériales dans les différents domaines du soutien

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'opérateur du programme est l'INPTIC ; le principal partenaire pour cet objectif est la DGB par l'intermédiaire de l'équipe projet BOP (IDRH).

Les contributions attendues sont :

- Pour le résultat : Avoir déployé un cadre managérial formalisé, spécifique pour les fonctions soutien dans 10% des services et s'être assuré du bon fonctionnement de ses dispositifs; Nous attendons de l'équipe Projet BOP du Budget, qu'elle assiste le chef de file de cet objectif, ainsi que les RBOP de chaque fonction soutien, par un accompagnement en formation sur les dispositifs de pilotage des PAP et plus largement sur les règles de la gouvernance en mode BOP. Il pourra aussi s'agir d'un accompagnement sur les méthodologies et autres formations ou procédures de mise en œuvre du travail ensemble;
- Pour le résultat : Avoir identifié et réalisé ensemble (entre fonctions soutien) 2 projets communs au bénéfice d'un ou plusieurs sectoriels ; Nous attendons de l'équipe Projet BOP du Budget, qu'elle assiste les RBOP de chaque fonction soutien (Responsable des fonctions soutien), par un sur les méthodologies et autres formations ou procédures de mise en œuvre du travail ensemble;
- Pour le résultat : Avoir mis en place 1 tableau de bord propre au programme Soutien; Nous attendons de l'équipe Projet BOP du Budget, un accompagnement en méthodologie sur la mise en œuvre de cet objectif.

OBJECTIF N°5 : Porter la montée en puissance des services

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendue aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- avoir élaboré 30% d'une analyse des besoins en formation, en RH et en investissements d'équipement ;
- avoir élaboré 20% du plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles, de recrutement et de formation ;
- avoir élaboré 20% d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|-------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'avancement de l'élaboration d'une analyse des besoins en formation, en ressources humaines et en investissements d'équipement (1) | % | NC | 100% | N/A | 30% | 100% | N/A |
| Taux d'avancement de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles, de recrutement et de formation (2) | % | NC | 100% | N/A | 20% | 100% | N/A |
| Taux d'avancement de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements (3) | % | NC | 100% | N/A | 20% | 100% | N/A |

NC : Non communiqué

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DCP : - origine : tous les services et administrations du Ministère
- mode de collecte : enquêtes, études, rapports d'activités

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul de l'indicateur (1) : L'indicateur est mesuré à partir du poids de l'avancement du projet d'élaboration d'une analyse des besoins en formation, en ressources humaines et en investissement d'équipement, défini dans le plan d'action

Mode de calcul de l'indicateur (2) : L'indicateur est mesuré à partir du poids de l'avancement du projet d'élaboration d'un plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles, de recrutement et de formation, défini dans le plan d'action

Mode de calcul de l'indicateur (3) : L'indicateur est mesuré à partir du poids de l'avancement du projet d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements, défini dans le plan d'action

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Pour l'indicateur n° 1 :

- Mettre en place une équipe projet et définir une stratégie de réalisation de l'analyse
- Travailler avec les têtes de réseau pour définir l'organisation cible attendue pour chaque Fonction
- Dresser l'état des lieux par Fonction et mettre en évidence les écarts à combler
- Définir pour chaque Fonction un plan d'opérationnalisation pluriannuel avec des priorités
- Inscrire les besoins prioritaires à la proposition de LFi 2016 en investissement d'équipement et en ressources humaines

Pour l'indicateur n° 2 :

- Faire la synthèse des besoins identifiés par Fonction
- Prioriser les besoins dans un cadre pluriannuel
- Définir un budget annuel pour le développement des compétences
- Définir les priorités 2015 et chiffrer leur coût
- Chiffrer le coût de tous les besoins en formation dans un cadre pluriannuel
- Définir le plan pluriannuel de formation
- Définir un plan d'utilisation plus optimale des RH disponibles
- Définir un plan pluriannuel de recrutement

Pour l'indicateur n° 3 :

- Faire la synthèse des besoins identifiés par Fonction
- Prioriser les besoins dans un cadre pluriannuel
- Définir un budget d'équipement annuel
- Définir les priorités 2015 et chiffrer leur coût
- Chiffrer le coût de tous les besoins en équipements dans un cadre pluriannuel
- Définir le plan pluriannuel d'équipement

Les leviers d'actions sont :

- Disposer d'une bonne connaissance des finalités de chaque service ainsi que des besoins
- Bien connaître la structure des effectifs par service (Ages, sexe, grades, compétences etc...)
- Disposer d'une bonne connaissance des métiers pour évaluer les besoins en équipement
- Disposer d'une compétence avérée pour réaliser les analyses nécessaires

Les acteurs : DCP, IGS, DCAF, DCSI, CAB Ministre. La fonction Publique en tant que partenaire

Les ressources à mobiliser :

- Une compétence par fonction (1 spécialiste) capable de réaliser un état des lieux approfondi et de dresser les écarts à combler
- Une ou deux autres personnes ressources
- Papier
- Encre
- Copieur à grande capacité

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

L'opérateur du programme est l'INPTIC ; le principal partenaire pour cet objectif est la DGAFP.

Les contributions attendues sont :

- Pour le résultat : avoir élaboré 30% d'une analyse des besoins en formation, en RH et en investissements d'équipement ; Nous attendons de la DGAFP qu'elle assiste nos équipes par la mise à disposition, sinon, des compétences utiles pour encadrer et assurer la réalisation de ce résultat attendu, du moins, des méthodologies et autres formations ou procédures de mise en œuvre;
- Pour le résultat : Avoir élaboré 20% du plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles, de recrutement et de formation ; Nous attendons également de la DGAFP, l'assistance de nos équipes par la mise à disposition de compétences pour réaliser ce résultat attendu.
- Pour le résultat : Avoir élaboré 20% d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements; Nous attendons, si nécessaire, de la DGB par l'intermédiaire de la DCAF du Ministère ou, éventuellement, d'autres expertises du Budget, l'accompagnement à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements.

OBJECTIF N°6 : Renforcer l'expertise et la capacité de conseil des fonctions soutien

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendue aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir disposé à 50% d'un état des lieux approfondi des compétences par fonction Soutien ;
- Avoir élaboré à 50% un plan de formation et de redéploiement ;
- Avoir réalisé en 2015, 1 action de formation prioritaire.

Indicateurs

| Intitulé | Unité | 2013 Réalisation | 2014 Prévision PAP | 2014 Prévision Actualisée (1) | 2015 Cible | 2016 Cible | Cible Echéance pluriannuelle |
|--|--------|------------------|--------------------|-------------------------------|------------|------------|------------------------------|
| Taux d'avancement de l'établissement de l'état des lieux des compétences au niveau de chaque Fonction Soutien | % | NC | 100% | | 50% | - | - |
| Taux d'avancement de l'établissement d'un plan de formation et de redéploiement au niveau de chaque Fonction Soutien | % | NC | 100% | | 50% | - | - |
| Nombre d'actions prioritaires de formation réalisées en 2015 | Nombre | NC | 10 | | 1 | NC | NC |

NC : Non communiqué

Source des données : DCP - origine : Cabinet du Ministre, IGS, SG, DCP, DCAF, DCSI
-mode de collecte : Entretiens, questionnaires, études, rapports d'activités

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul de l'indicateur (1) : L'indicateur est mesuré à partir du poids de l'avancement du projet défini dans le plan d'action. Il s'agit de constater le niveau effectif de réalisation de l'action par rapport à ce qui a été planifié.

Mode de calcul de l'indicateur (2) : L'indicateur est mesuré à partir du poids de l'avancement du projet défini dans le plan d'action Il s'agit de constater le niveau effectif de réalisation de l'action par rapport à ce qui a été planifié.

Mode de calcul de l'indicateur (3) : Simple calcul à faire, à savoir, le nombre d'actions de formations réalisées – le nombre d'actions prévues

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Faire le point sur les besoins des sectoriels
- Recenser / identifier les compétences existantes, ainsi que celles non disponibles dans chaque fonction
- Dresser les écarts en compétence en vue d'apporter le soutien
- Programmer et mettre en œuvre des formations
- Organiser le transfert de compétences / l'intégration de nouveaux arrivants
- Mettre en place un dispositif de veille / benchmark

Les leviers d'actions sont :

- Bien comprendre les attentes des clients (sectoriels)
- Disposer pour chaque agent d'une fiche de poste ou d'un dossier à jour, décrivant entre autres, son profil (formation initiale, parcours et expérience professionnelle, potentiel de l'agent,...)
- Réaliser un état des lieux clair et pertinent
- Prendre en compte les besoins des agents
- Rédiger des termes de référence pour les besoins de formation
- S'appuyer sur le service d'écoles performantes

Les acteurs : DCP, Fonctions Soutien, SG, Ecoles concernées, les agents

Les ressources à mobiliser :

- Une compétence par fonction (1 spécialiste) capable de réaliser un état des lieux approfondi et de dresser les écarts à combler
- Une ou deux autres personnes ressources
- Papier
- Encre
- Copieur à grande capacité

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'opérateur du programme est l'INPTIC ; les partenaires pour cet objectif sont, la DGAFP, la Direction Générale des Archives et documentation, l'ANINF, la DGB.

Les contributions attendues sont :

- Pour le résultat : Avoir disposé à 50% d'un état des lieux approfondi des compétences par fonction Soutien ; Nous attendons des partenaires, chacun dans son domaine, d'aider nos équipes par la mise à disposition, sinon, des compétences utiles pour encadrer et assurer la réalisation de ce résultat attendu, du moins des méthodologies et autres formations ou procédures adaptées;
- Pour le résultat : Avoir élaboré à 50% un plan de formation et de redéploiement ; Nous attendons également des partenaires, chacun dans son domaine, d'aider nos équipes par la mise à disposition, sinon, d'informations pertinentes utiles pour réaliser ce résultat attendu, du moins des méthodologies et de tous autres moyens possibles pour atteindre ce résultat
- Pour le résultat : Avoir réalisé en 2015, 1 action de formation prioritaire; Nous attendons de L'INPTIC et de certaines structures de formation en cours d'identification, l'organisation des 6 actions de formation urgentes sur 2015.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

| Actions et titres | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| | Ouvertes en LF (1) pour 2014 | Demandées pour 2015 | Votés en LF (1) pour 2014 | Demandés pour 2015 |
| Action N°1 0.437.1: Pilotage de la stratégie ministérielle | 81 006 663 | 62 188 663 | 514 488 791 | 62 188 663 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 19 068 000 | 10 250 000 | 462 550 128 | 10 250 000 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 61 938 663 | 51 938 663 | 61 938 663 | 51 938 663 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Action N°10.437.2 : Coordination administrative | 4 699 082 030 | 4 789 592 030 | 4 699 082 030 | 4 789 592 030 |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 4 253 722 000 | 4 388 034 000 | 4 253 722 000 | 4 388 034 000 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 392 760 030 | 401 558 030 | 392 760 030 | 401 558 030 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 52 600 000 | 0 | 52 600 000 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total pour le programme | 4 780 088 693 | 4 851 780 693 | 4 780 088 693 | 4 851 780 693 |
| <i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Titre 1. Charges financières de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 4 272 790 000 | 4 398 284 000 | 4 272 790 000 | 4 398 284 000 |
| Titre 3. Dépenses de biens et services | 454 698 693 | 453 496 693 | 454 698 693 | 453 496 693 |
| Titre 4. Dépenses de transfert | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 52 600 000 | 0 | 52 600 000 | 0 |
| Titre 6. Autres dépenses | | | | |
| | 0 | | | |

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

| Emplois de l'administration | Effectifs | | | | | Total |
|---|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Réalisation 2013 (1) | Ouverts en LF pour 2014 (a) | Répartition prévisionnelle 2015 | | | |
| | | | Prévisions de sorties | Prévisions d'entrées | Ecart (entrées - sorties) | Effectifs 2015 (a + Ecart) |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4 | 0 | 695 | 25 | 130 | 105 | 780 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | 0 | 18 | 0 | 0 | 0 | 23 |
| Catégorie A (s2) | 0 | 245 | 13 | 73 | 60 | 305 |
| Permanents | 0 | 245 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | 0 | 384 | 11 | 48 | 37 | 421 |
| Permanents | 0 | 384 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | 0 | 48 | 1 | 9 | 8 | 56 |
| Permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | 0 | 24 | 0 | 6 | 6 | 30 |
| Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t | 0 | 0 | 25 | 130 | 105 | 804 |

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

| Emplois rémunérés | Effectifs | | |
|--|----------------------|----------------|----------------|
| | Réalisation 2013 (1) | Prévision 2014 | Prévision 2015 |
| Operateur INPTIC | | | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2) | 0 | 15 | 15 |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3) | 0 | 45 | 55 |
| Total pour l'opérateur | 0 | 60 | 70 |
| Total pour le programme | 0 | 60 | 70 |

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

(2) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(3) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

| | 2014 Réalisation | | 2015 Prévision | | Ecart entre 2015 et 2014 | |
|--|---------------------|----------------------|-------------------|----------------------|---|---|
| | Effectifs (1) | Coût total (2) | Effectifs (1) | Coût total (2) | Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014) | Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014) |
| Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4 | 695 | 3 894 482 704 | 778 | 4 501 808 851 | 105 | 607 326 147 |
| Solde forfaitaire globale (s1) | 18 | 303 032 800 | 18 | 303 032 800 | 0 | |
| Catégorie A (s2) | 245 | 1 702 251 360 | 305 | 2 119 129 200 | 60 | 416 877 840 |
| Permanents | 245 | 1 702 251 360 | 305 | 2 119 129 200 | 60 | 416 877 840 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie B (s3) | 384 | 1 769 502 096 | 400 | 1 940 000 995 | 37 | 170 498 899 |
| Permanents | 384 | 1 769 502 096 | 0 | 1 940 000 995 | 0 | 170 498 899 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Catégorie C (s4) | 48 | 119 696 448 | 55 | 139 645 856 | 8 | 19 949 408 |
| Permanents | 0 | 119 696 448 | 0 | 139 645 856 | 0 | 19 949 408 |
| Non permanents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Main d'œuvre non permanente (t) | 24 | 80 097 008 | 30 | 100 121 258 | 6 | 20 024 252 |
| Emplois des opérateurs (u) | 0 | | 60 | | 70 | |
| Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3) | 15 | | 15 | | 0 | |
| Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4) | 45 | | 55 | | 10 | |
| Total pour le programme (v) = s + t + u | 759 | | 864 | | 175 | |

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p92), ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p92)
- (2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée (voir p91)
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|---|--|--------------------|--------------------|---|
| 1. Dépenses de biens et services obligatoires | Convention de nettoyage | 1 640 000 | 26 400 000 | Convention nettoyage SG+INPTIC |
| | Assurance Scolaire | 0 | 2 000 000 | A raison de 10 000 F par étudiant X 200 étudiants |
| | Cotisations CNSS /CNAMGS | 0 | 42 780 000 | Part patronale et assurance des agents contractuels de l'INPTIC : Calcul réalisé sur 23% de la masse salariale mensuelle, 15.500.000 F x 12 mois |
| | Dette Entretien et bâtiment | 118 440 800 | 118 440 800 | Voir factures : n° 0004576/2014/AGES du 03/05/2014; n° 0004582/2014/AGES du 09/05/2014; n° 0004590/2014/AGES du 17/05/2014; n° 0004595/2014/AGES du 23/05/2014; |
| Total | | 120 080 800 | 189 620 800 | |
| 2. Dépenses de biens et services indispensables Total 3. Autres dépenses de biens et services | Entretien et réparation de véhicules – véhicules divers | 3 552 800 | 39 270 000 | Pannes diverses, Vidanges, visites techniques, pneumatiques ; <u>Pour le parc existant / Action n°1</u> (véhicule de 2 ans et plus): Cout moyen de 950 000F X 13 = 12 350 000F ; <u>Action n°2</u> 950 000F X 20 = 19 000 000F ; <u>Pour le parc additionnel</u> sollicité : uniquement la vidange: <u>Action n°1</u> 10 véhicules x coût moyen de 110 000F = 1 110 000F ; <u>Action n°2</u> : 110 000F X 8= 880 000F |
| | Entretien et réparation climatisation de bureau | 8 244 480 | 30 000 000 | Ensemble des entités du programme soutien (Cab. Min., SG, IGS, DCP, DCSI, DCAF, Archives Documentation, INPTIC) : Soit 130 bureaux x 200 000 F = 26 000 000F + 2 entretiens par an de 2 grands splits intérieurs pour la salle de réunion = 1 000 000F x 2 x2 = 4 000 000F Répartition : Action1 : 23 bureaux + 2 grands splits ; Action 2 : 107 bureaux ; |
| | Entretien et réparation bâtiments <i>(prend en compte : Autres E & R - bâtiments institutionnels ; FE - bâtiments et équipement administratif ; FE – travaux et équip. génie civil et agricole ; CG - bureaux et bâtiments administratif)</i> | 33 291 480 | 140 530 000 | <u>bâtiments</u> Installation de chantier et montage de l'échafaudage de 4700 m2 et des appareils électriques pour le lavage des façades ; 6000F x 4700m2 = 28 200 000 ; <u>Travaux bâtiments</u> Décapage et ravalement de l'ancienne peinture : 3 150F x 4700m2 = 14 805 000F ; Préparation de la surface extérieure à peindre avec enduit C et ponçage : 4700 m2 x 5600F = 26 320 000F ; Pose de la peinture extérieure à eau 1 ^{ère} couche : 4700 m2 x 6000F = 28 200 000F ; <u>Travaux barrière</u> Décapage et ravalement de l'ancienne peinture 4700m2 x 3150F = 14 805 000F ; Pose de la peinture extérieure à eau 2 ^{ème} couche : 4700 m2 x 6000F = 28 200 000F ; |
| | Entretien et réparation équipements informatiques | 1 317 400 | 10 000 000 | A raison d'une maintenance moyenne de 100 000F le PC pour 100 machines. Prise en compte nouvelles directions |
| | Entretien et réparation installation électrique | 3 316 250 | 4 500 000 | Taux élevé de maintenance électrique à raison d'un coût moyen de 150 000F l'intervention x 30 interventions dans l'année. Un devis complet sera présenté l'année prochaine pour la réfection de l'ensemble du réseau électrique du Ministère. |

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|-------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|--|
| | SPG : Mise en œuvre des objectifs | 0 | 115 160 000 | <p>Ne sont pris en compte que certaines étapes des plans d'action par objectif</p> <p>Objectif n°1 : a) Organiser des entretiens avec le personnel et recueillir leurs besoins sur le plan de la communication interne : 80 rames de papier x 5000 F = 400 000F; b) Réaliser 6 actions de communication interne au cours de l'année : 1000F le dépliant à imprimer x 1500 agents x 6 actions = 9 000 000F ; Total objectif 1 = 9 400 000F</p> <p>Objectif n°2 :Élaborer et garantir l'application des procédures adaptées aux besoins (Textes et méthodes) 1/ Papier: 60 rames x 5000 F = 300 000 F 2/ Encre : 13 cartouches d'encre x 15 000 F =200.000 F 3/ Expertise juridique pour la mise à niveau des textes: 2 000 000F 4/ Déplacements: 500 000 F 5/ Renforcement des capacités: 2 000 000F x 3 fonctions 6.000.000 F 6/ Elaboration des méthodes: 2.000.000 F 7/ Reliures: 1.000.000 F 8/ Motivation: Perdiems de 350 000 f x 6 personnes = 2.100.000 F 9/ Collation : achat sandwich 2 000F x 5 Jours x 4 semaines x 3 mois x 3 fonctions soutien x 6 personnes = 2 160 000F 10/ 10 clés USB x 10 000F = 100.000 F ; Total objectif = 14 360 000F</p> <p>Objectif n°3 : Disposer et animer un système de pilotage de l'administration. Etape : Analyser et corriger les dysfonctionnements par des actions de formation : 4 actions x 3 000 000 F l'action = 12 000 000 F ; 20 rames de papier x 5000 f = 100 000F ; Etape : Faire le point sur le nombre de rapports d'activités alimentant l'ensemble des indicateurs du TDB du ministère : 20 cartouches d'encre x 15 000= 300 000 F ; Total objectif = 12 400 000F</p> <p>Objectif n°4 : Accompagnement pour la mise en place d'un tableau de bord propre au programme Soutien : 40.000.000 F ; Formation des équipes pour le développement de la transversalité 3 actions de formation X 2.000.000 F = 6.000.000 F ; par la pratique du travail ensemble : 'encre x 15 000= 300 000 F ; Total objectif = 46 400 000F</p> <p>Objectif n°5 : a) 2.000.000 F : Assistance d'une ressource externe pour aider à la mise en œuvre de l'analyse des besoins en formation et en ressources humaines ; b) 2 000 000 F Assistance d'une personne ressource externe pour aider à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'utilisation optimale des RH disponibles, de recrutement et de formation ; C) 2 000 000 F : Assistance d'une personne ressource externe pour aider à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement en équipements; Total objectif = 6 000 000F</p> <p>Objectif n°6 : Renforcer l'expertise et la capacité de conseil des fonctions soutien. (Nombre d'action de formations organisées en 2015 = 5) 1/ 1.800.000F X 5 actions de formation = 9.000. 000F pour la location d'une salle 2/ 2.000.000F X 5 actions de formation = 10.000.000F pour le paiement des honoraires des intervenants 3/ 1 000.000F X 5 actions de formation = 5.000.000F pour assurer la collation pendant les formations 4/ 500.000F X 5 actions de formation = 2.500.000F pour la fourniture des supports après les formations 5 / 20 rames de papier x 5000F X 5 = 500 000F Total objectif = 27 000 000F</p> |
| | Papeterie | 11 571 680 | 15 000 000 | Reprographie des documents : Cab. ministre : 725 rames x 5000 F = 3 625 000F ; IGS : 400 rames x 5000 F = 2 000 000F; SG, SG1, SG2 : 400 rames x 5000 F = 2 000 000F; DCP : 400 rames x 5000 F = 2 000 000F ; DCSI : 400 rames x 5000F = 2 000 000F ; INPTIC : 1000 rames x 5000F = 5 000 000F |

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|-------------------|---|---------------|---------------|--|
| | Carburant – véhicules | 9 840 880 | 23 106 000 | <p><u>Parc véhicules Cab du Min.</u> 10 véhicules essence x 1200 litres annuel x 535 F/litre = 6 420 000F</p> <p><u>Parc véhicules SG</u> 15 véhicules essence x 1200 litres annuel x 535 F = 9 630 000F</p> <p><u>Parc véhicules DCP</u> 2 véhicules essence x 1200 litres annuel x 535F= 1 284 000F</p> <p><u>Parc véhicules DCSI</u> 1 véhicule essence x 1200 litres annuel x 535F = 642 000F</p> <p><u>Parc véhicules DCAF</u> 5 véhicules essence x 1200 litres annuel x 535 F = 3 210 000F</p> <p><u>Parc véhicules IGS</u> 3 véhicules essence x 1200 litres annuel x 535 F/litre = 1 920 000F</p> |
| | Frais de missions au Gabon | 5 686 200 | 30 000 000 | Cab. Min. 5 missions prévues pour 5 Responsables : 5 x 1 000 000F ; IGS, 10 missions x 1 500 000F ; SG : 4 x 1 000 000F ; DCSI : 3 x 600 000F ; DCP : 4 x 600 000F ; INPTIC : 3 x 600 000F ; |
| | Frais de missions hors du Gabon | 18 384 400 | 47 800 000 | Cab. Min. 5 x 3 500 000F ; IGS, 3 x 2 500 000 = 7 500 000F ; SG : 3 x 2 500 000F ; DCSI : 3 x 1 700 000F ; DCP : 3 x 1 700 000F ; INPTIC : 3 x 1 700 000F ; |
| | Frais de déplacement au Gabon | 4 943 400 | 26 300 000 | Cab. Min. 5 x 1 000 000F ; IGS, 5 x 2 400 000 = 12 000 000F ; SG : 3 x 1 000 000F ; DCSI : 3 x 700 000F ; DCP : 3 x 700 000F ; INPTIC : 3 x 700 000F ; |
| | Frais de déplacement hors du Gabon | 9 996 813 | 46 500 000 | Cab. Min. 4 x 5 000 000F ; IGS : 3 x 2 500 000F ; SG : 4 x 2 500 000F ; DCSI : 2 x 1 500 000F ; DCP : 2 x 1 500 000F ; INPTIC : 2 x 1 500 000F ; |
| | Impression | 5 280 000 | 6 780 000 | Impression de 4 banderoles pour les journées mondiales consacrées au secteur des Postes et communication x 1 000 000F ; 3 Impressions de prospectus pour l'INPTIC x 2000F x 1390 unités |
| | SPG - Divers | 0 | 16 000 000 | 4 organisations ateliers sur la transversalité au bénéfice des sectoriels : honoraires des intervenants 4 x 400 000F |
| | Fournitures Informatiques | 1 500 000 | 10 192 000 | Cab.Min. : Achat des cartouches d'encre 65 000F x 30 = 1 950 000F ; IGS : 200 000 x 10 cartouches d'Encre = 2 000 000F ; DCSI Consommables: Encre imprimante office jet : 104 000 (encre noir+3 couleurs)*12 imprimantes x 4 trimestres= 4 992 000 FCFA Encre Imprimante laser: 65000F le toner *4 (noir +3couleurs)*5* 4 trimestres= 5 200 000 FCFA |
| | Fournitures de bureau | 1 192 000 | 10 500 000 | Achat de fournitures Prise en compte nouvelles directions |
| | Fournitures scolaires | 1 000 000 | 6 880 000 | Etablissement de la carte scolaire et du livret d'enseignement 22 500 f par étudiant X 300 étudiants |
| | Fournitures d'enseignement | 4 000 000 | 4 000 000 | Impression des règlements intérieurs et autres documents = 2 000 000F. Reprographie des documents scolaires ; Documents scolaires= 425 000F X 8 mois |
| | SPI Finances et administration | 33 000 000 | 33 000 000 | Honoraires des conférenciers internationaux |
| | SPI Enseignement | 45 000 000 | 40 000 000 | Missions d'assistance partenaires extérieurs :8 missions par an à raison de 5 000 000F par mission = 40 000 000F |
| | SPG Enseignement | 129 016 000 | 200 400 000 | Pour l'INPTIC/ Paiement des vacances: 750 heures x 10 000F l'heure x 12 classes = 90 000 000F ; Rémunération des enseignants et du personnel administratif: 7 500 000F /mois/ 12 mois = 90 000 000F Pour le Secrétariat Général, Organisation et correction des concours (Cesti Dakar, Istic Niger, CFCA Cameroun, Estic Cameroun) / Location salle pour organisation de 4 concours : 1 800 000F x 4 = 7 200 000F; Perdiems et honoraires : 300 000F X 10 personnes X 4 = 12 000 000 ; Impression des entêtes papier : 30 000F x 40 rames x 4 = 1 200 000F |
| | SPG Finances et administration | 7 000 000 | 12 000 000 | 3 Séminaires à 4 000 000F |
| | SPI-Informatique | 0 | 25 000 000 | Assistance partenaires extérieurs et consultants: 3 missions par an à raison de 8 500 000 F par mission de prestation de service de formation |
| | Fournitures de bureau | 1 922 000 | 10 500 000 | Besoin de service. Prise en compte nouvelles directions |
| | Location de salle pour remise de diplômes | 4 285 500 | 6 000 000 | Location d'une grande salle: 2 000 000; Cocktail pour 900 personnes: 4 000 000 F |

| Degré de priorité | Nature de la dépense | 2014 Montants | 2015 Montants | Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense |
|---------------------|---|--------------------|--------------------|--|
| | Stage de spécialisation | | 25 000 000 | Perdiems pour encadrement des étudiants en licence Pro. Soit 100 000 F / étudiants x 250 |
| | Autres réceptions et restauration | 1 760 700 | 13 000 000 | IGS : 8 réceptions x 500 000F = 4 000 000F INPTIC : 10 collations par an x 500 000 F = 5 000 000 F ; Réceptions des experts : 8 x 500 000 F = 4 000 000 f |
| | Accueil et réception des hôtes de marque | 1 700 000 | 20 000 000 | Cab. Min réception 5 délégations pour divers projets (TNT, Fibre optique, etc..) x 2 500 000F = 12 500 000F + remise de présents : 5 x 1 500 000F; INPTIC : Remise de 6 présents d'une valeur de 900 000 F = 5 400 000 F; Cocktail : 400 000 F x 6 = 2 400 000 F |
| | | 342 516 483 | 243 760 000 | |
| | Transport ferroviaire | 300 000 | 1 200 000 | Acheminement ou réception des équipements vers l'intérieur |
| | Crédits de téléphone | 0 | 4 000 000 | Insuffisance des crédits téléphoniques alloués au programme. |
| | Boissons hygiéniques | 686 480 | 1 200 000 | Réception pour divers projets (TNT, Fibre optique, etc..) 100 000F x 12 mois |
| | Entretien et réparation Equipement de communication | 10 766 000 | 12 766 000 | Cab. Min. = 37 500F x 20 postes ; INPTIC : 4 maintenance du réseau internet x 3 000 000F = 12 000 000F |
| | SPG Divers | 0 | 949 893 | Réception hôtes de marque du Secrétariat général (collations) : 4 réceptions X 237 473 F = 949 893 F |
| Total | | 21 274 640 | 20 115 893 | |
| Total Global | | 483 871 923 | 453 496 693 | |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Projets | Financement de l'étude de définition (fonds centralisé 2015) (Oui / Non) | Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin) | Coût global du projet | Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx) | Financements extérieurs pour 2015 | Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx) |
|---|--|--|-----------------------|--|-----------------------------------|---|
| Comité ministériel de la réforme budgétaire | Non | 0 | 60 000 000 | 52 600 000 | 0 | 0 |
| Total global | | 0 | 60 000 000 | 52 600 000 | 0 | 0 |

Justifications :